MAIRIE DE PARIS

Mairie du 15ème arrondissement
Direction Générale des Services

P.V. N° 8 XV 2010

CONSEIL DU 15ème ARRONDISSEMENT
Lundi 8 novembre 2010

-Transcription des débats-

Sont présents :

Mesdames et Messieurs José Baghdad, Claude Barrier, Pascale Bladier-Chassaigne, Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque, Catherine Bruno, Anne-Charlotte Buffeteau, Sylvie Ceyrac, Pierre Charon, Joëlle Chérioux, Guy Coudert, Daniel-Georges Courtois, Gérard d'Aboville, Claude Dargent, Claire de Clermont-Tonnerre, Agnès de Fressenel, Pascale de Zordi, Jean-Raymond Delmas, Alain Destrem, Ghislène Fonlladosa, Valérie Giovannucci, Anne Hidalgo, Jean-Manuel Hue, Fatima Lalem, Jean-François Lamour, Franck Lefevre, Jérôme Loriau, Grégoire Lucas, Hélène Macé de Lépinay, Françoise Malassis, Jacqueline Malherbe, Catherine Margueritte, Hubert Martinez, Jean-Baptiste Menguy, Philippe Mouricou, Marie-Hélène Piétranico, Géraldine Poirault-Gauvin, Isabelle Roy, Gérard Sarracani, Anne Tachène, Marie Toubiana.

Sont absents et excusés :

Mesdames et Messieurs Gilles Alayrac -pouvoir à Marie-Hélène Piétranico-, Catherine Bessis -pouvoir à Claude Dargent-, Louisa Ferhat -pouvoir à Jean-Marc Boulenger-de-Hauteclocque-, Gérard Gayet -pouvoir à Claude Barrier-, Corinne Lucas -pouvoir à Guy Coudert-.

Sont absents :

Mesdames et Messieurs Mathieu Blin, Grégory Canal, Vincent Flouquet, Fabrice Rousseau, Véronique Sandoval.

1. Désignation des secrétaires de séance.

Anne-Charlotte Buffeteau et Philippe Mouricou.

◊

Monsieur le Maire : Il nous faut commencer notre séance en déplorant la disparition de Pierre Héloire, notre ancien collègue, puisque nous avons appris avec tristesse, mardi 2 novembre, son décès à l'âge de 80 ans. Conseiller d'arrondissement du 15ème pendant 18 ans, de 1983 à 2001, il fut également le Président fondateur de l'association du parc Georges Brassens et en 1977 de l'association de quartier qui a pris son essor grâce au grand investissement dont Pierre Héloire a fait preuve, créant avant l'heure des nocturnes pour permettre à ceux qui travaillent de pratiquer leur hobby après leur journée professionnelle.

Entré en politique avec son épouse, Madeleine, également administratrice de la section du 15ème de la Légion d'honneur, avec qui il formait un couple modèle pour ceux qui l'ont connu, uni voilà 58 ans en Mairie du 15ème. Il était une figure attachante de notre arrondissement, proche de chacun et disponible à tout moment. Père de trois fils, grand-père et deux fois arrière grand-père, Pierre Héloire s'est investi sans limite au service du 15ème, la Mairie étant devenue, en quelque sorte, sa seconde maison.

Jusqu'à son hospitalisation en octobre dernier, il a dirigé l'association du Parc Georges Brassens en homme volontaire qu'il était. Avec son épouse, il avait également créé une association de locataires aux Périchaux où ils résidaient et qu'il animait avec cette volonté de rendre service aux autres qu'on lui connait. Il incarnait réellement la figure même du bénévolat dans ce qu'il y a de plus désintéressé. Ses obsèques se sont déroulées ce matin à Notre Dame de la Salette et je vous y représentais d'ailleurs avec plusieurs de nos collègues.

A sa famille, à ses proches, nous adressons nos plus sincères condoléances et je vous demande de respecter une minute de silence.

◊

Monsieur le Maire : Je voulais également informer notre Conseil du décès, le 3 novembre, de Nathan Darty, co-fondateur du groupe de distribution bien connu, à l'âge de 90 ans, qui a considérablement œuvré au service de la solidarité, notamment dans le 15ème au travers de sa fondation puisqu'il a financé, sur fonds propres, plusieurs foyers et CAT pour personnes handicapées, rue Emeriau, rue Falguière, touché personnellement par le handicap de l'un de ses enfants.

Nous présentons aussi à sa famille, nos sincères condoléances.

◊

Maintenant, nous allons aborder l'ordre du jour de notre Conseil.

2. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 20 septembre 2010.

Monsieur le Maire : Y a-t-il des observations ? Je le soumets au vote.
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

◊

3. Adoption du procès-verbal du Conseil d'arrondissement du 11 octobre 2010.

Monsieur le Maire : Pas d'observation ?
Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Adopté. Merci.

◊

4. Adoption de l'ordre du jour du Conseil d'arrondissement du 15ème en présence du CICA du jeudi 9 décembre. Thème proposé : « le Nouveau Beaugrenelle ».

Monsieur le Maire : La parole est à Gérard Sarracani.

Gérard Sarracani : Monsieur le Maire, chers collègues. Par un courrier en date du 24 septembre dernier, Mesdames Françoise Barry, Catherine Meurin et Monsieur Ghislain Angouillant secrétaire permanent du CICA du 15ème ont informé notre Maire que l'assemblée plénière du CICA du 23 septembre 2010 avait proposé deux questions pour le prochain C.A. CICA.

- Que devient Beaugrenelle ?
Cette question est posée par l'association « Comité de Défense Beaugrenelle/Front de Seine/Charles Michel ».

-La deuxième question : Quelles initiatives la Mairie du 15ème entend-elle prendre pour sensibiliser les parents, les commerçants, les habitants à la présence, dans notre arrondissement, d'une association soupçonnée de dérive sectaire ?
Cette question est posée conjointement par les associations « Attention Enfants » et la Ligue des Droits de l'Homme. Le Maire ayant décidé de saisir la Mission de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires, je vous propose d'inscrire la question relative au devenir de Beaugrenelle à l'ordre du jour du prochain CA/CICA qui aura lieu le jeudi 9 décembre prochain.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, ce n'est pas nous qui dirons que Beaugrenelle, ce n'est pas un dossier important. Maintenant, celui des dérives sectaires l'est tout autant. Le fait que vous ayez saisi une commission, c'est une bonne chose, mais cela ne supplée pas la demande du CICA. Donc, ce que nous souhaitons c'est qu'à ce moment-là si cette séance du CICA doit être consacrée à Beaugrenelle, que la suivante soit consacrée au deuxième thème qui a été proposé à votre adjoint chargé de ces questions.

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Pour aller dans le même sens que notre président de groupe, Claude Dargent, j'insisterai aussi sur le fait, mais je ne suis pas certain que le CICA soit l'espace idéal pour parler de ces questions. Je pense qu'il faut qu'on en discute. Pour autant, l'actualité brûlante de ces questions relatives aux dérives sectaires me semble être un élément suffisamment déterminant en tout cas que nous devons prendre en compte pour traiter de ces questions et c'est un sujet dont on a beaucoup parlé entre nous et sur lequel nous sommes d'accord. Il ne vous a pas échappé qu'il est question d'une association qui s'est lancée comme toujours dans une démarche de communication où elle se présente maintenant non plus comme une école de philosophie mais comme un centre social où il est possible de prendre des cours de cuisine ou d'informatique.

On est passé à un autre stade dans la communication de cette association connue pour ses dérives sectaires et plusieurs fois montrée du doigt par un certain nombre de rapports interministériels. Je pense vraiment qu'une campagne de sensibilisation de la population et, au-delà, des directrices d'écoles et des parents est indispensable et sur ces points-là, que la Mairie du 15ème est l'acteur pour le faire.

Monsieur le Maire : Merci. Nous n'allons pas entamer le débat sur ces questions surtout que nous partageons, vous le savez, sur ces bancs, tous, les mêmes analyses et les mêmes convictions. Simplement, comme cela se produit assez régulièrement, plusieurs questions sont soumises à l'ordre du jour du CICA. Il nous faut trancher, bien sûr.

Nous avons évoqué régulièrement le problème des sectes dans notre conseil, -Beaugrenelle aussi d'ailleurs- et il se trouve que les associations, me semble-t-il, du secteur Beaugrenelle notamment ont émis cette proposition auprès du CICA depuis plusieurs mois, c'est le moins qu'on puisse dire, sinon davantage. Lors de

nos prochains CICA, nous interrogerons de nouveau le CICA puisque nous avons décidé ici, dans cet arrondissement, de donner une large latitude au CICA pour organiser son ordre du jour.

Donc, nous n'allons pas décider, nous ici, des ordres du jour des deux ou trois prochaines séances du CICA. Si la question est de nouveau posée, nous déterminerons l'ordre sans qu'il y ait aucun problème sur le fond. Peut-être cette question sera-t-elle choisie mais laissons le CICA aussi en délibérer et nous proposerons à ce moment-là, un vote lors de notre prochain conseil fixant l'ordre du jour du CICA.

Je mets donc aux voix cette proposition de Monsieur Sarracani qui reprend celle du CICA sur Beaugrenelle.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ordre du jour du CICA sur Beaugrenelle adopté avec l'abstention de la gauche, sauf Monsieur Mouricou. Merci.

◊

5. XV 2010 184 - Adoption de l'Etat Spécial du Budget Primitif 2011.

Monsieur le Maire : La parole est à Monsieur Destrem.

Alain Destrem : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Effectivement, nous allons nous prononcer sur l'état spécial du budget primitif 2011 du 15ème arrondissement. J'ose indiquer que c'est le résultat de nombreuses discussions entre la Mairie centrale et le Maire du 15ème et qu'in fine, c'est le 21 octobre dernier que le montant des trois dotations a été signifié au Maire du 15 ème par une note de l'Adjoint au Maire chargé des Finances.

Il ressort de cette note les éléments suivants : La dotation d'animation locale s'élève à 1.031.919 euros, la dotation de gestion locale à 9.019.880 euros, ce qui nous amène à un montant de 10.051.799 euros en termes de fonctionnement. La dotation d'investissement est maintenue, quant à elle, à 486.965 euros comme chaque année au budget primitif.

Ainsi, le total des crédits alloués au 15ème au titre de l'état spécial s'élève donc, pour l'année prochaine, à 10.538.764 euros contre 9.805.719 euros pour 2010 ce qui est donc une augmentation d'environ 7%. On peut considérer que cette augmentation est significative, mais en fait, quand on compare à ce qui s'est passé les années précédentes, et quand on compare à l'augmentation des impôts

bien supérieure qui a été votée par la majorité municipale parisienne ces deux dernières années, on peut penser que les arrondissements, une fois de plus, ne sont pas encore suffisamment aidés dans leur développement et dans la gestion des établissements qui leur sont transférés. Mais dont acte, une augmentation d'environ 7 %. J'insiste, ceci est insuffisant au regard des dépenses constatées et des besoins pour maintenir un service public de qualité.

Cette année, nous nous sommes attelés à composer un budget 2011 le plus près possible de la réalité, c'est-à-dire aussi proche que possible des crédits effectivement consommés cette année et les années précédentes pour ne pas présenter un budget d'affichage en sachant pertinemment qu'il sera totalement remanié au cours de l'exercice budgétaire par des transferts de ligne à ligne voire, de chapitre à chapitre.

Nous avons donc choisi d'évaluer les dépenses réellement engagées au cours des dernières années, retracées dans les comptes administratifs de 2007/2008 et 2009 et d'inscrire les montants correspondants en projection au budget primitif. C'est la raison pour laquelle vous avez pu observer, dans les documents qui vous ont été adressés, des mouvements de crédits importants que nous sommes tout disposés à vous présenter et à vous justifier afin de limiter, autant que possible, les transferts de ligne en cours d'année. Nous recherchons l'aspect sincère de tout budget ce qui est toujours la chose la plus délicate à faire mais qui a été un travail considérable et je remercie le Maire et ceux qui l'ont soutenu, en particulier les services et la direction de son cabinet pour arriver à la présentation qui vous est faite.

La dotation d'investissement, comme je l'ai dit tout à l'heure, est identique à celle des années précédentes, soit 486.965 euros ce qui, évidemment, est largement insuffisant. Si notre budget supplémentaire 2009, je le rappelle, s'élevait encore et en raison des nombreux reports dont nous bénéficions puisque les années précédentes, nous n'avions pas suffisamment engagé les crédits qui nous étaient accordés, au budget supplémentaire 2009, ils s'élevaient à 1.058.000 euros et ils n'étaient plus que de 876.000 euros cette année et pour n'être plus, l'année prochaine, que d'un maximum de 550.000 euros compte tenu du fait que nous avons pratiquement engagé tous les reports. Donc, il nous reste à peu près 60 à 70.000 euros qui nous permettent d'être utilisés sur le report des années précédentes.

Finalement et concrètement, on se trouve dans une situation qui, grâce à l'efficacité de l'action qui a été menée en termes d'investissement ces dernières années, fait que notre capacité d'investissement, en trois ans, s'est pratiquement effondrée de 50 %. Ceci est un peu embêtant parce qu'on ne pourra plus utiliser,

comme nous le faisions les années précédentes, les reports qui étaient dus au fait de leur non utilisation et que bien entendu, aujourd'hui, nous sommes dans une situation où, n'ayant plus ces reports, nous sommes devant la réalité budgétaire, c'est-à-dire une dotation d'investissement de l'ordre de 500.000 euros, ce qui est totalement insuffisant lorsque nous savons que nous avions au budget supplémentaire 2009 : 1.058.000 euros et que cette année, nous n'aurons plus, l'an prochain, si nous en restons là, que 550.000 euros.

Alors évidemment, c'est un peu embêtant compte tenu des nombreux équipements qui nous ont été transférés et qui sont, pour certains d'entre eux, insuffisamment entretenus, voire vétustes. Donc le problème de sous-investissement chronique se pose pour le 15ème arrondissement.

Les chiffres 2011, qui ne sont pas tout à fait encore connus, concernant les investissements localisés, je rappelle qu'il y aura la conférence de programmation des équipements dans deux jours, et à quelques semaines du vote du budget de la municipalité parisienne, il faut, je crois, que l'exécutif municipal apporte des réponses bien meilleures que celles que nous avons pour l'instant et que le Maire lui a adressées il y a quelques mois. Il est encore temps d'être attentif parce que ces investissements sont importants, font partie d'une vision à moyen terme pour notre arrondissement et je supplie tous ceux qui sont dans ce type de réunions, de veiller à ce que le 15ème arrondissement obtienne des arbitrages du Maire, des choses plus positives que ce que nous croyons avoir aujourd'hui, être accordés.

Je rappelle que, aux 19 millions d'euros d'autorisation de projets accordés pour 2010, nous n'aurions plus, pour 2011, aujourd'hui, que pratiquement 5 millions d'euros ce qui, franchement, est insuffisant.

Animation locale : Au budget primitif 2009, il nous est proposé un peu plus d'un million d'euros, soit une augmentation de 5 %, augmentation qui est non négligeable parce que, soyons honnêtes, lorsque nous avions évoqué ensemble le mois dernier la détermination du cadre de référence des dotations que nous avions adoptées, le Maire de Paris indiquait que l'application des critères de calcul aboutissait à une augmentation moyenne de à peine 1 % pour 13 arrondissements et une stabilisation pour les 7 autres. Une augmentation de 5 % pour le seul 15ème arrondissement paraît donc quelque peu inespérée mais d'un autre côté, je rappelle quand même qu'elle peine à compenser les 10 dernières années précédentes. Félicitons-nous que ces 5 % pour l'année prochaine nous soient accordés mais pourvu que cela continue les années suivantes parce qu'il faut rattraper le retard.

Je rappelle que l'année prochaine, la salle des fêtes de la Mairie sera en travaux. Nous avons été obligés de mettre, dans nos projections financières, en particulier, la location d'espaces privés pour pouvoir continuer à faire des manifestations, ou de tentes pour pouvoir les mettre sur le parvis ce qui génère des coûts effectivement importants que nous estimons entre 100.000 et 150.000 euros pour remplacer la non utilisation de la salle des fêtes et qui justifierait un abondement exceptionnel de la ligne animation locale et cependant cela a été refusé ce qui fait donc que dans le cadre du budget qui vous est présenté aujourd'hui, nous n'avons mis que ce que nous pouvions mettre en ce qui concernait les obligations que nous avons, bien sûr, de continuer à animer les activités de la Mairie du 15ème en louant des salles ou en louant des matériels pour pouvoir les poser sur le parvis.

Je ferme donc la parenthèse pour revenir sur cette augmentation apparemment substantielle de 5 %. Force est donc de reconnaître que même s'il y a un début, le compte n'y est pas, en particulier pour la ligne dédiée aux travaux dits « urgents » dont le montant, malheureusement, reste stable. C'est la raison pour laquelle cette ligne, malgré tout, permet d'entretenir les quelques170 équipements transférés à la Mairie du 15ème. Cela nous parait donc insuffisant.

La dotation de gestion locale : Au budget primitif 2009 : 7.200.000 euros, 8.335.377 euros au budget primitif 2010 et 9.019.880 euros pour 2011, soit une hausse apparente de 8 % par rapport à l'année précédente. Je dis apparente, parce qu'il faut raisonner à périmètre constant. En effet, l'année prochaine, l'inventaire du 15ème comprendra des équipements supplémentaires avec, en particulier, la bibliothèque Beaugrenelle dont le loyer et les charges seront pris en compte pour une année pleine et qui s'élèvent, d'après nous, en réalité, à 267.000 euros.

Vous voyez déjà que les 8 % baissent considérablement et que l'enveloppe se réduit déjà à 5 %, ce qui paraît nettement insuffisant si l'on tient compte d'un poste très important qui est celui des fluides et qui est systématiquement minoré par la Direction des Finances et qui estime devoir attendre, à chaque fois, le budget supplémentaire pour rééquilibrer partiellement les comptes. Je vous rappelle qu'en ce qui concerne les fluides, dans ce budget, il nous manquerait de l'ordre de 500.000 à 600.000 euros qu'il faudra bien abonder au budget supplémentaire de l'année 2011.

Enfin, outre les fluides -qui n'ont toujours pas, étrangement, d'écho favorable de la part de l'exécutif parisien- nous avons reventilé ligne par ligne, dans le respect de l'équilibre budgétaire qui nous est proposé et auquel nous sommes astreints, sur la fonction mairie, crèches, où les dépenses manifestement ne font que

croître et que, d'après nos estimations, ce serait plutôt 2,2 millions d'euros qui seraient à engager l'année prochaine alors qu'on nous propose seulement 1.740.000 euros.

Les fonctions écoles maternelles et élémentaires sont insuffisantes, en particulier en ce qui concerne les fluides. La fonction bibliothèque a besoin d'être augmentée car cette augmentation est due à l'intégration des loyers et des charges de la bibliothèque de Beaugrenelle, la fonction conservatoire est en forte hausse, la fonction salles de sports terrains de sports et piscines sont toutes en hausse vous le remarquerez vous-mêmes quant à la fonction espaces verts, nous avons diminué de 10 % en raison d'économies réalisées sur les fournitures et petits équipements et concernant les centres d'animation, c'est la stabilité car la majorité du budget porte sur les contrats de prestations de service qui sont fixés lors des attributions des marchés publics et nous avons pu constater une légère baisse concernant la MDA, ou un peu plus sensible pour les bains douches.

Voilà, mes chers collègues, ce que je souhaitais vous dire globalement sur l'analyse du budget primitif 2011 en ré-insistant sur le fait que, dans tous les cas de figure, il nous manquera à tout le moins 5 à 600.000 euros pour pouvoir compenser la charge qui est due concernant les fluides et deuxièmement de regarder ensemble ce qui doit être fait en ce qui concerne l'investissement car je considère que là, nous allons prendre un retard considérable puisque nous avons pratiquement 50 % de nos capacités qui s'est effondrée en trois ans.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Destrem. Maintenant le débat est ouvert. Qui souhaite prendre la parole ? Madame Hidalgo.

Anne Hidalgo : Oui Monsieur le Maire. Tout d'abord je voudrais remercier Monsieur Destrem d'avoir pris acte des augmentations importantes, en temps de crise, lorsqu'on compare notamment au budget de l'Etat, on peut se dire que finalement, la Mairie de Paris qui gère, comme la loi l'y oblige, sans provoquer de déficits et dans une saine gestion et permet une augmentation des moyens de fonctionnement notamment de ses mairies d'arrondissement et d'ailleurs, le 15ème arrondissement est bien doté en fonction des critères objectifs liés à sa population, un certain nombre de critères qui sont d'ailleurs venus compléter la batterie de critères permettant au Maire de Paris de répartir le budget et qui ont plutôt été positifs pour le 15ème arrondissement. Je le remercie d'avoir précisé qu'il y avait une augmentation de 7 % de la subvention de fonctionnement, qu'il y avait effectivement une augmentation d'environ 8 % de la dotation de gestion locale et que la dotation d'animation locale, elle, augmente de 5 % cette année.

Regardez dans tous les budgets publics, vous me direz si, dans d'autres collectivités, y compris nationales, on a les mêmes évolutions positives. Je voudrais d'ailleurs dire que nous sommes très loin, avec ces chiffres-là, de ce que vous aviez annoncé, Monsieur le Maire, lors d'une réunion publique consacrée aux voies sur berges, vous avez expliqué à la population que le budget de l'arrondissement était de 436.000 euros. Je crois que l'on est bien loin de ces chiffres-là lorsqu'on annonce, par exemple, 10.538.000 euros, ne serait-ce que pour le fonctionnement.

Nous augmentons parce que les besoins du 15ème sont pris en compte, mais le 15ème ne doit pas se dédouaner des efforts qui sont faits dans tous les arrondissements et y compris à la Mairie de Paris pour réduire les frais de fonctionnement.

Par exemple, c'est vrai que nous ne vous avons pas suivis lorsque vous nous avez proposé une augmentation plus importante encore, notamment de la ligne d'animation locale et lorsque nous avons constaté qu'il y avait une augmentation, un peu inquiétante des frais généraux de la Mairie du 15ème qui nous amenait à considérer que votre demande d'augmentation n'était pas justifiée et nous avons décidé de ne pas vous suivre en cela, même si la dotation était augmentée. Je crois qu'elle était justifiée, nous avez-vous dit, par l'utilisation de cartouches d'encre.

Enfin, concernant les investissements localisés, vous l'avez dit, le Maire n'a pas encore arbitré puisque la conférence de programmation est prévue cette semaine et qu'il sera amené à faire les arbitrages. Il s'agit des gros investissements pris en charge directement par le budget de la Mairie centrale et le 15ème arrondissement bien sûr, n'a pas tous les ans, un projet de médiathèque ou un projet de gros équipement.

En revanche, vous le savez, et vous le verrez et le constaterez, mais surtout les habitants du 15ème le constateront, nous avons des investissements localisés très importants, notamment en ce qui concerne les espaces verts et en ce qui concerne également la création d'un certain nombre d'équipements. Je pense à la petite enfance mais je pense aussi à un équipement très important qui est le principal budget aujourd'hui d'investissement dans le domaine scolaire qui est la reconstruction du groupe scolaire Olivier de Serres pour 35 millions d'euros.

Nous sommes quand même sur des budgets et des investissements décidés par le Maire de Paris nécessaires au 15ème arrondissement qui sont particulièrement importants. Je voulais rétablir ces éléments.

Sur les fluides, puisque nous avons droit chaque année à la longue plainte de Monsieur Destrem nous expliquant que ça va être terrible et qu'on ne va pas pouvoir payer le chauffage et l'éclairage des équipements publics, expliquez-moi quelle est l'année où on n'aurait pas chauffé les écoles, les crèches ou d'autres équipements, faute d'abondement par la Ville de Paris des moyens nécessaires pour les rémunérer ? Je me réjouis de la façon dont le 15ème arrondissement évolue, est traité, s'embellit du fait, pour l'essentiel, de l'intervention de la Mairie de Paris sur les équipements publics que nous soignons et que nous créons. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Bien. Madame, quelques observations après votre intervention. Je ne reviendrai pas sur le budget de la Ville de Paris que vous qualifiez de sain. Ce sont des débats que nous aurons à nouveau au Conseil de Paris comme nous les avons eus sur les orientations budgétaires lors de la dernière séance où Monsieur Lamour a exprimé parfaitement ce qu'il en était ainsi que notre collègue Jean-François Legaret. Une saine gestion avec une hausse massive et sans précédent des impôts deux années de suite, avec un triplement de la dette, je pense que cela peut être qualifié autrement et avec aussi des inquiétudes d'ailleurs sur le classement 3A par l'agence Standard and Poor's comme cela a été relevé lors du débat sur les orientations budgétaires. Je ne pense pas que l'on puisse qualifier ces éléments de saine gestion.

J'informe également nos collègues puisque nous parlons de reports et Monsieur Destrem a parfaitement raison d'exposer cette problématique que nous connaissons dans le 15ème puisque nous consommons de façon beaucoup plus importante que dans le passé, sous l'ancienne mandature, les reports, forcément, d'année en année, ces reports disparaissant, nous avons des budgets beaucoup moins importants et c'est cela que vous ne voulez pas comprendre, c'est que nous avons effectivement comme dotation d'investissement environ 1/2 million d'euros et c'est de cela dont je parlais lors de la réunion sur les voies sur berges et de rien d'autre. Cette dotation d'investissement, puisque nous n'avons plus de report est en baisse de 50 % en trois ans. Nous avons écouté finalement les conseils de la Ville et la Direction des Finances nous demandant de consommer nos crédits puisque c'est de la bonne gestion que de consommer les crédits qui sont votés, cela étant nous avions besoin de ces crédits supplémentaires pour fonctionner. Bientôt nous serons passés de 1 million d'euros de dotation d'investissement en 2009 à 550.000 euros en 2011.

Cela étant, je voudrais quand même faire savoir à nos collègues que la Ville de Paris a été déboutée en appel sur une instance que les Maires d'arrondissement UMP avaient engagée sous la précédente mandature concernant justement le prélèvement qu'avait fait la Ville de Paris sur les reports.

Je crois qu'il s'agissait de l'année 2005 et en première instance les Maires UMP ayant, si je puis dire, gagné, la Ville a engagé une instance en appel et celle-ci vient d'être déboutée sur cette affaire. Donc les choses ne sont pas toujours dans le sens que vous indiquez, Madame, notamment en ce qui concerne les reports.

Vous évoquez la dotation d'animation locale. Bien sûr que cette dotation d'animation locale sert logiquement à l'animation générale de l'arrondissement. Il se trouve que cette année, en 2011 plutôt, nous aurons un problème particulier que j'ai eu l'occasion de vous exposer avec Monsieur Gaudillère quand nous nous sommes rencontrés, qui est l'impossibilité d'utiliser la salle des fêtes pendant une année, après les vœux.

Il nous semblait de bonne politique de continuer les animations à destination de l'ensemble de la population, même en réduisant le format et demander des crédits supplémentaires. Ceux-ci nous ont été refusés. Comme nous avons, sur cette dotation d'animation locale la nécessité également de financer les travaux urgents dans les équipements de proximité qui nous sont transférés, nous sommes tout à fait sous dotés avec cette enveloppe et le fait que vous nous refusiez les 150.000 euros qui ont été demandés m'ont amené simplement à opérer un rationnement et notamment des abattements sur les enveloppes de tous les chefs de services déconcentrés du 15ème à hauteur de 100.000 euros.

Quant au prélèvement sur la DAL pour les travaux urgents, elle va vider un peu plus la somme qui restera sur cette dotation d'animation locale pour les crédits d'animation. D'ailleurs, nous sommes l'arrondissement qui dépense, sur cette dotation d'animation locale, malheureusement, la plus grosse somme, proportionnellement, de tous les arrondissements parisiens, pour les dépenses en faveur des travaux urgents et tout ceci se fait bien sûr au détriment de la dotation d'animation locale parce que nous avons beaucoup d'équipements transférés et parce que ceux-ci sont très vétustes.

Les augmentations qui existent dans ce budget ne nous permettront pas, en fonction de ce que je viens d'expliquer sur la diminution des reports, de gérer, dans de bonnes conditions, les équipements de proximité et notamment pour le fonctionnement quotidien avec la DGL puisque, comme nous l'avons demandé en votre présence d'ailleurs à Monsieur Gaudillère, cette affaire des fluides est tout à fait significative puisque on ne nous octroie pas le budget qui nous permet de payer les fluides pour l'ensemble de l'année ce qui fait que nous sommes obligés de reporter une partie de la dépense des fluides sur l'année suivante ce qui s'appelle tout simplement de la cavalerie.

Quant aux investissements locaux, vous en avez parlé bien que cela ne concerne pas directement l'état spécial d'arrondissement, nous avons, vous le savez bien, pour les investissements locaux en AP1, c'est-à-dire ceux qui dépassent un million, pour 2011, un crédit de 5 millions et quelques alors qu'en 2010, nous avions 19 millions. Bien sûr que les dépenses ne sont pas les mêmes puisque les investissements diffèrent. J'attends de voir simplement quand ces 19 millions de 2010 seront engagés, mais je voudrais également vous dire que lorsque sur ces 5 millions, il y a deux investissements qui sont la crèche Maurice Maignen et le patronage laïque et que nous demandons la crèche Maurice Maignen et le parc Citroën qui a besoin d'énormément de réparations et d'améliorations au bénéfice des nombreux utilisateurs de ce parc, la Mairie de Paris, toute décentralisatrice qu'elle soit, décide de reconstruire le patronage laïque et d'accorder un crédit de 1,8 million d'euros sur les 5 millions qui seront conférés au 15ème alors que ce n'était pas la décision de la Mairie locale. Il faudra nous dire un jour si ce patronage laïque est d'intérêt local, comme il semblerait le faire savoir, puisqu'il s'agit là des investissements localisés et en AP1 ou si c'est un investissement d'intérêt parisien. Je pense que nous aurons là un débat intéressant en ce qui concerne le mode de gestion de cet établissement.

Quant aux investissements d'intérêt local, ceux-ci sont l'objet de nouveaux critères d'attribution ce qui augmente de façon importante les enveloppes consacrées au 15ème aussi bien en espaces publics qu'en équipements de proximité.

Cela étant, j'en déduis la chose suivante. A partir du moment où la Ville se décide à appliquer des critères objectifs, les crédits consacrés au 15ème augmentent considérablement ce qui, bien sûr, nous nous en réjouissons, mais ce qui veut dire surtout que pendant des années nous avons été considérablement sous-dotés et n'avons pas eu les moyens à la hauteur des besoins de notre arrondissement ce qui amènera à rattraper ce retard et c'est juste en quelque sorte un retard qui est ainsi rattrapé. Voilà ce que je voulais vous dire et terminer sur les catalogues que vous avez évoqués dans votre intervention, je voudrais dire qu'en matière de catalogues et imprimés, j'ai le compte administratif de 2009, la dépense par habitant est de 0,47 euros et pour Paris de 0,74 euros. Pour les frais d'affranchissement, 0,68 euros par habitant pour le 15ème, 0,83 euros par habitant à Paris. Donc, quand vous donnez des leçons de bonne gestion sur ce genre de dépenses, je pense que vous pourriez les appliquer à Paris. Voyez, j'ai là un graphique qui montre ces dépenses par arrondissement. Voyez le 15ème, je l'entoure, pour ce qui concerne les dépenses que vous évoquez, ce que représente le 15ème, comparé au 2ème, 3ème, 4ème, 18ème etc ... Ceci pour que vous puissiez

constater où se situe le 15ème cela n'empêche pas Madame Hidalgo de nous reprocher encore d'être trop élevé.

Peut-être souhaiterait-elle que cette colonne n'existe pas et que le 15ème n'ait aucune dépense d'animation. (brouhaha) Je travaille dans le 15ème, Madame, il ne suffit pas d'y retourner coucher la nuit.

C'est ce que je voulais dire à notre Conseil. Maintenant il y a d'autres interventions. Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Puisque Madame Hidalgo fait référence à ceux qui y dormaient ou pas, je rappelle que le Maire de Paris, lui-même, n'habitait pas l'arrondissement dans lequel il était militant. Il faut qu'elle arrête avec ce genre de remarques qui sont effectivement totalement déplacées.

Revenons-en effectivement, Monsieur le Maire, puisque vous me passez la parole, à la situation budgétaire de la Ville. A la rigueur on aurait pu comprendre que l'augmentation des moyens alloués à la Mairie du 15ème soit extrêmement mesurée, voire même que nous ayons un budget stable si effectivement, de l'autre côté, au niveau municipal, en temps de crise avez-vous dit, Madame Hidalgo, la situation budgétaire de la Ville n'était pas florissante. Or, elle l'est. Ce n'est pas dû à la bonne gestion du Maire de Paris, loin s'en faut, elle est essentiellement due à la sur-fiscalisation que le Maire de Paris fait subir aux Parisiennes et aux Parisiens. Là aussi, nous n'arrêterons pas de dire la situation exacte de la fiscalité à Paris.

Depuis deux ans, Madame Hidalgo, Monsieur Delanoë a prélevé + 50 % de taxes foncières dans la poche des propriétaires parisiens. Il a prélevé + 23 % au niveau de la taxe d'habitation dans la poche des locataires de la Ville de Paris. Voilà exactement la situation, en temps de crise, Madame Hidalgo les Parisiennes et les Parisiens sont confrontés et ne me dites pas que les propriétaires peuvent payer car, pour beaucoup ce sont des propriétaires bailleurs et qui ne manqueront pas de répercuter cette hausse, ce que j'appelle le « coup de massue » fiscal sur les loyers dès qu'ils le pourront. La situation pourtant est florissante en matière de revenus et de recettes de la Ville.

Quelques chiffres : par rapport à 2006, ce sont + 470 millions d'euros qui ont été prélevés d'impôts directs dans la poche des Parisiens et c'est une augmentation de 23 % entre 2008 et 2009 pour l'impôt acquitté qui est venu effectivement remplir ainsi les caisses de la Ville de Paris.

Quant aux droits de mutation dont je rappelle qu'ils avaient été largement sous estimés par le Maire de Paris pour cette année, ils rapporteront près de 850 millions d'euros en 2010 dans les caisses de la Ville de Paris, près de 850 millions d'euros, c'est-à-dire pratiquement un retour à leur niveau de 2008 et de 2006. Alors on aurait pu attendre, effectivement de la part de la Ville, d'une part qu'elle abaisse cette pression fiscale sur les Parisiennes et les Parisiens et surtout qu'elle tienne compte des besoins qui étaient ceux en investissements localisés mais également en moyens de fonctionnement des mairies, en particulier la Mairie du 15ème qui en ont grand besoin et ce n'est pas cette faible augmentation, encore une fois de la dotation pour le 15ème de 7 % qui y suffit. Le Maire, Philippe Goujon, vient de le rappeler avec force et ce ne sont pas non plus, Madame Hidalgo, les charges auxquelles est soumise la Ville de Paris qui grèvent ces moyens d'investissement et de fonctionnement car en matière de politique d'investissement, c'est une baisse de près de 300 millions d'euros qu'a subi l'ensemble des moyens d'investissement depuis 2007 -je rappelle qu'ils étaient de 1,4 milliards en 2009 alors qu'ils étaient de 1,7 milliard en 2007.

Ce n'est pas non plus le remboursement de la dette, tout à l'heure Philippe Goujon l'a dit, le stock de la dette a presque doublé entre 2005 et 2010 et ce ne sont pas non plus les prestations fournies aux bénéficiaires du RMI ou du RSA qui sont pratiquement stables à Paris, alors qu'il faut le reconnaître, l'allocation personnalisée d'autonomie a vu, elle, ses charges augmenter de façon exponentielle mais je rappelle que c'était un dispositif mis en place par le Gouvernement Jospin. Le dispositif a été mis en place mais, comme par hasard, on avait oublié le financement et nous sommes effectivement obligés de faire supporter au Département ce financement qui est particulièrement lourd.

Alors, oui, il faut absolument que la Ville de Paris, l'exécutif municipal revienne à une rigueur fiscale. Nous demanderons d'ailleurs, en décembre prochain, une baisse de la fiscalité directe. Je pense que c'est important pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent passer le cap de la crise dans de meilleures conditions et nous demanderons au-delà des moyens alloués aux Mairies d'arrondissement que l'effort d'investissement réel concerté avec tous les Parisiennes et les Parisiens soit la priorité de l'action budgétaire de la Ville de Paris dans les années qui viennent mais j'ai bien le sentiment, encore une fois, que vous êtes plutôt en train de nous présenter des budgets de fonctionnement plutôt que des budgets dynamiques liés à l'investissement alors que vous en avez les moyens. Vous l'avez démontré et finalement avec cette augmentation particulièrement violente de la fiscalité, vous n'avez fait qu'aggraver les difficultés des Parisiens pendant cette période de crise.

C'est véritablement scandaleux alors que vous auriez pu les accompagner en prévoyant des investissements importants aux côtés, par exemple, du Gouvernement dans le domaine de l'innovation de l'Université. Vous n'avez pas souhaité le faire, vous rechignez en particulier à aider le Gouvernement dans ce domaine de la recherche et de l'innovation. C'est, je crois, faire injure en l'avenir que de ne pas accompagner ces projets de relance, mais encore une fois, nous avons bien compris quelle était la donne. Augmenter la fiscalité, c'est votre créneau, sans pour autant augmenter l'investissement. Voilà à quoi vous nous habituez depuis maintenant de nombreuses années et c'est véritablement un scandale d'autant plus que, dans le 15ème, nous souhaitons véritablement innover et investir mais, dans ce domaine, vous ne souhaitez pas nous accompagner.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Malherbe.

Jacqueline Malherbe : Monsieur le Maire, mes chers collègues, pour revenir sur les écoles, même si un gros budget est investi pour le 99 rue Olivier de Serres comme il a été dit, ce dont on se réjouit tous, nous avons besoin d'intervenir dans les autres écoles aussi, il ne faut pas l'oublier, notre patrimoine scolaire est très dégradé, il vieillit et ne correspond plus aux demandes pédagogiques du 21ème siècle. Il nécessite des travaux de réaménagement des locaux et d'entretien permanent si on ne veut pas le voir se détériorer gravement. La dotation DASCO qui prend en charge les gros travaux n'est pas suffisante pour faire face aux dits « petits travaux » par exemple, la réfection de volets roulants, la création de points d'eau dans les écoles, l'aménagement de locaux pour les ASEM, le nettoyage des gouttières qui, une fois engorgées, provoquent des zones d'humidité graves.

La liste est longue et permanente. Plus de moyens avec la dotation d'animation locale nous permettrait de tenir nos écoles en bon état et d'éviter de gros travaux ultérieurs. Merci.

Monsieur le Maire : Sur les écoles, chacun maintenant reconnaît je crois depuis l'adoption en ce sens au Conseil de Paris dans notre dernière séance, qu'il est nécessaire de construire une nouvelle école dans le 15ème comme nous le demandons depuis mon élection. Pour ce qui concerne l'école Olivier de Serres, si une dotation importante a été allouée pour cette opération d'environ 35 millions d'euros, ce n'est pas pour l'année 2011, les écoles maternelles et élémentaires seront ouvertes en 2013 et 2014 au mieux et c'est un projet qui était envisagé depuis 2003 ce qui veut dire que l'effort de la collectivité parisienne sur deux mandatures, 35 millions d'euros, c'est une école. C'est mieux que rien me direz-vous mais il y d'autres besoins, comme le disait Jacqueline Malherbe dans notre arrondissement, je tenais à le rappeler. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, merci. Je voudrais d'abord remercier Monsieur Lamour d'avoir fait bénéficier notre assemblée des considérations qu'il a données en Conseil de Paris la dernière fois, ce qui a permis aux Conseillers de Paris d'entendre deux fois le même discours, mais c'est certainement un recyclage et une économie de moyens. Les Conseillers d'arrondissement peuvent aller trouver directement, sur le site de la Mairie de Paris, les discours de Monsieur Lamour. C'est le premier point.

Monsieur le Maire : Laissez les Conseillers d'arrondissement tranquilles.

Claude Dargent : Le deuxième point, si je peux continuer, Monsieur le Maire ...

Monsieur le Maire : Mais Monsieur Dargent, sans vos provocations continuelles ... Continuez, mais c'est de la provocation. Vous avez interpellé Monsieur Lamour, il ne faut pas vous étonner d'avoir une réponse.

Claude Dargent : Oui, j'ai fait une remarque objective que tout le monde ici pourra vérifier.

Monsieur le Maire : Objective est peut-être un peu excessif. Continuez, je pense que vous allez tenir, j'en suis sûr, des propos objectifs.

Claude Dargent : Le deuxième point, c'est que j'aime beaucoup les leçons de fiscalité de la part d'un Député UMP qui a voté successivement l'ensemble des budgets de l'Etat, depuis qu'il est élu, ce qui aboutit à mettre l'Etat en quasi-faillite à cause des graves désordres budgétaires que connaît la Nation aujourd'hui. En la matière -et Monsieur Goujon vous êtes dans le même cas- nous apprécions énormément, comme l'ensemble des Français, combien vous, qui au niveau national êtes incapable budgétairement, donnez des leçons au Maire de Paris qui lui le fait dans des conditions qui sont unanimement considérées comme d'un point de vue budgétaire, parfaitement rigoureuses. Ça, c'est le second point.

Le troisième point, c'est que j'ai un peu de mal à faire le lien entre d'un côté, l'intervention de Monsieur Lamour à l'instant et puis d'autres interventions de Monsieur Lamour puis l'intervention de Madame Malherbe pour prendre cet exemple. D'un côté on nous dit : « Ah ! C'est un scandale, les impôts augmentent et la pression fiscale est terrible dans Paris » et puis, d'un autre côté Madame Malherbe reprend en disant : « Il faut de nouveaux travaux dans la Capitale, il faut une nouvelle école, il faut un autre conservatoire », il faut, que sais-je encore ? Donc, il va falloir choisir. Soit vous trouvez ... Ne vous énervez pas, je ne vous ai pas interrompu.

Donc, Monsieur Lamour, soit vous considérez que la Ville de Paris prélève trop de recettes, soit vous considérez qu'elle ne fait pas assez de dépenses, mais il faudrait quand même choisir, en l'occurrence, un budget, ça a deux colonnes, Monsieur Lamour, je vous le rappelle.

J'ajouterais, pour compléter, qu'il n'y a pas si longtemps, je vous entendais nous expliquer qu'en matière d'emploi, il fallait absolument augmenter le nombre d'emplois dans la Ville de Paris. Comment faites-vous sans recettes budgétaires ? Il faudra que vous nous l'expliquiez.

Enfin, pour terminer...

Monsieur le Maire : Messieurs, mes chers collègues, laissez parler Monsieur Dargent. Vous prendrez la parole à votre tour.

Claude Dargent : Chacun constatera. D'un côté, l'attitude des élus du groupe la gauche quand la droite intervient, et de l'autre côté, ce qui se passe quand, vous-mêmes, intervenez.

Monsieur le Maire : Continuez, Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Je continue dans le silence, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Oui ... autant que nous en avons au Conseil de Paris.

Claude Dargent : Le troisième point porte sur des comparaisons objectives que tout un chacun peut faire. Je suppose que de temps en temps, vous parlez avec les habitants d'autres villes de France. Moi, ça m'arrive fréquemment et tous soulignent, effectivement quand je décline les niveaux de taxes d'habitation, de taxes foncières et d'une façon générale d'impôts locaux à Paris, combien le niveau de la pression fiscale locale à Paris est bas. Et cela, tous les indicateurs.....

Monsieur le Maire : Laissez terminer parce que nous n'arriverons jamais à la fin, c'est déjà assez pénible !

Claude Dargent : Tous les indicateurs le démontrent, je voudrais renvoyer Monsieur Lamour à une institution qui n'est pas a priori maîtrisée par les élus de gauche puisqu'il s'agit de cette revue « Capital », qui, il n'y a pas si longtemps, nous expliquait que sur les 100 plus grandes villes françaises, en termes d'imposition fiscale, la ville de Paris arrivait en 98ème place. Donc, restons un peu sérieux en l'occurrence. Il y aura eu en tout et pour tout, deux augmentations d'impôts en 13 ans.

Ces augmentations d'impôts, à quoi servent-elles ? A construire les crèches, les écoles et tous les équipements dont les Parisiens ont besoin et cela, nous le faisons et nous continuerons à le faire, Monsieur Lamour et Mesdames et Messieurs les Conseillers de droite, parce que c'est notre mandat et que nous le défendrons comme tel devant les électeurs. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Dargent. Je voudrais seulement vous faire remarquer que, s'il y a une augmentation relativement massive des impôts pendant deux années, ce n'est pas pour autant qu'il n'y a pas eu d'augmentation des impôts les années précédentes puisqu'il y a eu une très forte augmentation, au contraire, d'un tas d'impôts payés par les Parisiens comme la taxe de balayage, les droits de voirie qui ont augmenté aussi considérablement et que, finalement la masse fiscale qui était retirée de la poche est très importante ce qui veut dire que même lorsqu'il n'y a pas une augmentation des taux, il y a une augmentation de la base d'imposition qui fait que les Parisiens ont payé beaucoup plus d'impôts depuis 2001.

Je voudrais terminer par une observation de l'agence Standard and Poor's dont on nous rebat les oreilles à chaque séance de notre Conseil lorsqu'il s'agit de débats budgétaires pour nous démontrer que les choses sont bien gérées. Je voudrais lire un extrait de cette agence qui dit : « l'agence de notation estime en conclusion que la capacité d'autofinancement de la Ville est structurellement moins solide et que son endettement est moins soutenable qu'au cours du précédent mandat. Cette détérioration structurelle pourrait même compromettre, à terme, la note de Paris ». Ce qui est une première. Ce n'est pas quelque chose que vous avez apporté à Paris. Alors que nous avons cette note, triple A depuis 30 ans. Ne m'interrompez pas à mon tour, Madame.

Vous aussi, vous pourrez reprendre la parole, donc ce que vous reprochez à Monsieur Lamour, vous le faites avec moi, ce qui ne m'étonne pas de vous, mais je voudrais terminer en disant que si depuis 30 ans la Ville à la note triple A, accordée par l'agence Standard and Poor's, c'est la première fois que dans ses conclusions, elle le dit et je le répète pour que vous entendiez bien, « cette détérioration structurelle pourrait même compromettre, à terme, la note de Paris ». C'est la première que cette agence met en cause la note de Paris pour l'avenir.

Monsieur Dargent, vous vous êtes exprimé. Monsieur Lucas.

Grégoire Lucas : Très rapidement, juste pour rappeler qu'il faut toujours mettre un peu de bémol aux notations des agences de notation parce que je rappelle que la banque Lehman Brothers avait la note triple A avant sa faillite.

Monsieur le Maire : C'est une observation intéressante. Madame Hidalgo, vous n'avez pas la parole. Madame Malassis.

Françoise Malassis : Merci Monsieur le Maire. Je vais faire une intervention beaucoup plus terre à terre. Il s'agit de préoccupations quotidiennes des habitants du 15ème et comme ma collègue Jacqueline Malherbe vous l'a dit tout à l'heure, je veux rappeler que le budget présenté ne vous permet pas d'accéder aux nombreuses demandes bien légitimes qui vous sont faites par les directrices de crèches, dont l'amélioration du bien-être quotidien des personnels et des enfants.

J'ai là des pages entières répertoriées de travaux à réaliser qui sont parfois des travaux indispensables comme par exemple la création d'un monte-handicapés à l'étude depuis 2008 à la crèche « Capitaine Dronne » celle-ci étant très difficilement praticable depuis la rue pour les assistantes maternelles qui doivent s'y rendre plusieurs fois par semaine avec deux ou trois enfants. Je pourrais énumérer effectivement ce que la Ville n'a pas réalisé ou entretenu dans certains établissements pendant plusieurs années et qui obligera à des travaux lourds.

J'ai d'ailleurs pu constater lors des visites d'architecture que certains établissements étaient particulièrement vétustes. La crèche Cambronne, ouverte en 1976, la crèche la Margeride en 1987, Modigliani en 1982 et enfin Ingénieur Keller où les parents qui obtiennent l'admission de leur enfant refusent d'aller, établissement qui d'ailleurs devait être reconstruit ailleurs. La promesse en avait été faite par Madame Hidalgo.

Le nombre d'équipements transférés dont vous avez la charge augmente -pas en nombre suffisant pour les crèches malheureusement- les budgets, eux, n'augmentent pas au même rythme. Alors, Monsieur le Maire, rassurez-nous, pourrez-vous continuer de nourrir nos bébés ?

Monsieur le Maire : C'est vrai que pour ce qui concerne les travaux dans nos équipements de proximité, je pense qu'il y a une masse budgétaire à la Ville qui permettrait sans doute d'y pourvoir à condition d'en avoir la volonté et de ne pas la consacrer à des opérations de prestige du type Jean Bouin ou les Halles comme l'a dit très justement Monsieur Lamour. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voulais rester sur des considérations terre à terre comme ma collègue, Françoise Malassis en regrettant que la majorité de gauche de la Ville de Paris ait préféré consacrer des millions d'euros dans des projets surréalistes comme le stade Jean Bouin et ne puisse même pas consacrer l'argent nécessaire pour que le 15ème dispose enfin d'une traverse électrique de quartier, qui, si je ne m'abuse était l'une des promesses de campagne de Madame Hidalgo dans le 15ème qu'elle a, à l'envie, rappelée à de nombreuses reprises en début de mandature et que, semble-t-il, elle a oubliée en cours de route ce qui n'a pas été le cas de sa collègue, Madame Lepetit qui, manifestement a été plus compétente et plus pugnace pour défendre la traverse du 17ème. Alors, Madame Hidalgo, avec toute cette bonne gestion de la Ville de Paris, on s'étonne que vous n'ayez pas pu faciliter l'arrivée d'une traverse électrique et nombre d'habitants, de parents en poussettes, de personnes à mobilité réduite notamment aux Périchaux ou rue Olivier de Serres attendent toujours le début d'un pneu de la traverse électrique maintes fois promise et jamais concrétisée grâce à votre bonne gestion et à votre intérêt pour défendre l'intérêt public des habitants du 15ème comme Monsieur Dargent nous rabâche les oreilles à chaque Conseil.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Loriau.

Jérôme Loriau : Merci Monsieur le Maire. Je ne voudrais pas que mon silence après les interventions de Françoise Malassis et Catherine Malherbe laisse penser que les équipements sportifs du 15ème sont eux, en très bon état et ne nécessiteraient pas des travaux lourds. Non, ça ne va pas non plus dans les équipements sportifs du 15ème et nous ne sommes pas sans passer une semaine sans qu'une piscine ferme, pour des raisons de vétusté des matériaux, nous ne sommes pas une semaine sans relever les infiltrations d'eau connues mais non traitées de longue date dans les gymnases Burgard, Falguière, et quel est le résultat de tous ces travaux non pris en compte par les services de la Ville ? Ce sont 100.000 euros chaque année environ imputés sur la dotation locale d'animation qui sont pris pour des travaux d'urgence.

Je considère qu'on ne peut pas avoir un débat tous les ans portant sur la dotation d'animation locale et sur les crédits culturels comme nous l'avons chaque année et accepter que 100.000 euros de cette dotation soient passés, chaque année, en travaux d'urgence pour les équipements sportifs et je crois qu'il est urgent qu'un certain nombre de problèmes soient réglés.

Malheureusement, malgré un combat, et le mot est bien choisi, avec les services de la Ville, nous ne parvenons pas à nous faire entendre sur un certain nombre de points précis. Les services de la Ville ne nous écoutent pas sur des réparations qui traînent depuis des années et cela n'est aujourd'hui, plus acceptable.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Monsieur le Maire, chers collègues, je voulais rebondir sur le minibus qui est vraiment révélateur d'un état d'esprit effectivement et ce fameux paradoxe, ce que nous avions développé aussi pour la Caisse des écoles, c'est exactement la même problématique. D'un côté, on encourage la démocratie de quartier, et je tiens à signaler et à préciser que finalement le minibus était une proposition du Conseil de quartier Georges Brassens qui a été relayée par les politiques et qui, malheureusement, n'est pas encore concrétisée. C'est une proposition qui date entre 2004 et 2005 et j'ai les documents en ma possession. Il faut mettre les choses à plat, accorder nos violons et mettre tout pour que la démocratie participative soit réellement effective. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Merci Monsieur le Maire. Vous évoquiez tout à l'heure les difficultés que nous aurons l'année prochaine pour essayer d'avoir des lieux pour faire des animations locales de toute nature, quel que soit le domaine d'intervention des adjoints, cela prouve que nous manquons de lieux, en dehors de cette Mairie qui a été conçue à un moment où les besoins n'étaient pas du tout de même nature et que la salle de bal de la Mairie initiale en 1929 ne répond pas du tout aux besoins que nous avons aujourd'hui pour faire les animations que chacun d'entre nous souhaite y voir. Ce ne sont pas les 750 m² portion congrue de Boucicaut qui arriveront plus tard qui satisferont les besoins de l'ensemble de la population du 15ème, des associations et de tous ceux qui souhaitent y développer des activités d'animation de proximité.

Je pense que par ce budget et par la tendance générale qu'on a de tous ces budgets, nous n'aurons, et je le regrette, mais j'en reparlerai dans le vœu que je présenterai, nous ne pourrons que redemander qu'un lieu d'animation culturelle au sens large soit implanté dans le 15ème aussi rapidement que possible. Nous ne demandons pas le 104, bien entendu, nous n'avons pas la démesure du Maire de Paris dans nos demandes, mais entre la démesure et rien, il y a peut-être un juste milieu.

Monsieur le Maire : Absolument. Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Je rappelle aussi que les associations réclament depuis longtemps l'ouverture d'une deuxième maison des associations dans l'arrondissement compte tenu de son importance démographique.

Monsieur le Maire : Et de son implantation aussi. Maintenant, nous allons passer la parole à Monsieur Destrem s'il a quelque chose à ajouter avant de clore notre débat.

Alain Destrem : Monsieur le Maire, mes chers collègues, je crois qu'il y a eu un débat vraiment sur le fond parce que la présentation des chiffres, c'est une chose. Quand on dit une légère augmentation, la première depuis dix ans, je le redis, mais une augmentation réelle des crédits qui nous sont actuellement accordés de 7 % et que j'entends les discussions qu'il y a eu à la fois sur le plan budgétaire parisien à comparer avec les recettes de la Ville qui sont supérieures de 40 % alors que nous ne bénéficions, dans le 15ème arrondissement, que de 7 % d'augmentation, on peut se poser des questions.

Quand j'entends les différents intervenants sur les crèches, les équipements scolaires, sportifs et culturels, la demande d'une nouvelle maison des associations, quand je vois les transferts d'équipements très importants qui nous sont apportés et dont cette augmentation est effectivement à comparer à ces transferts d'équipements et quand je vois enfin, ce qui est une réalité, l'insuffisance notoire de notre ligne de dotation aux investissements qui est de 550.000 euros alors qu'elle était de 1.100.000 euros il y a deux ans, je dis qu'on peut beaucoup mieux faire. Merci, j'ai écouté tout le monde avec beaucoup d'intérêt.

Évidemment, je vous suggère, mes chers collègues, de voter en état, après cette discussion, ce budget primitif 2011 mais nous nous donnons rendez-vous pour, à la fois la conférence d'organisation pour les investissements localisés et aux décisions du Maire et aussi au budget supplémentaire. C'est un autre rendez-vous que nous aurons ensemble.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Destrem.

Je mets aux voix l'état spécial d'arrondissement pour 2011.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Il est adopté.

◊

6. 2010 DUCT 172 – Charte des arrondissements.

Monsieur le Maire : Je vais passer la parole à ceux qui le souhaitent. Monsieur Delmas.

Jean-Raymond Delmas : Monsieur le Maire, mes chers collègues. La charte qui nous est présentée ce soir est, sur le dossier de la propreté, un marché de dupes. En effet, si on nous consulte préalablement à la nomination d'un responsable de direction, comment pouvons-nous juger de quoi que ce soit sur une personne que l'on ne connaît pas et de plus, nous ne participons pas à sa nomination.

On n'a pas besoin non plus d'une charte pour améliorer l'organisation de réunions entre la mairie d'arrondissement et les services. Le chapitre 2 de cette charte est déjà ce qui se fait dans cette mairie depuis bien longtemps.

En revanche, il n'y a rien en ce qui concerne la décentralisation des personnes et des moyens. Si la procédure de copilotage entre la Propreté du 15ème et la Mairie fonctionne bien, il manque toujours au minimum 30 agents et des véhicules. Or, rien ne prévoit la possibilité pour le Maire d'arrondissement d'obtenir ces moyens supplémentaires. Monsieur François Dagnaud n'avait d'ailleurs pas contesté ce manque de moyens, lors de sa venue en octobre 2008 à un CICA sur la propreté mais la déclaration d'intention de Monsieur Dagnaud n'a pas été suivie d'effet.

L'essentiel d'une telle charte c'est l'efficacité au service de la population. Or, cette efficacité fait défaut dans ce qui nous est présenté ce soir, en tout cas en ce qui concerne les services de la propreté. Tous les élus de l'arrondissement sont le plus souvent interpellés par les habitants sur ce dossier-là.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Delmas. Madame Roy.

Isabelle Roy : Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je voulais intervenir sur ce projet de charte des arrondissements d'une façon plus générale et rappeler que cela fait suite à la délibération d'il y a un an « pour un meilleur service de proximité aux Parisiens » qui proposait déjà un certain nombre de mesures pour promouvoir une gestion de proximité à la fois plus efficace et plus démocratique. Ce texte prévoyait notamment ce projet de charte d'arrondissement qui a quand même pour objet et pour objectif de simplifier, d'assouplir et de clarifier les rapports entre la Mairie de Paris et les Mairies d'arrondissement.

Je voudrais notamment saluer la façon dont a été élaboré ce texte. Je vous rappelle qu'en fait c'est un groupe de travail présidé par Jérôme Coumet le Maire du 13ème arrondissement, qui a réuni 6 Maires d'arrondissement dont 2 de l'opposition municipale : le Maire du 1er et vous-même Monsieur Goujon, 4 Directeurs généraux des services des mairies d'arrondissement, des représentants de 7 directions de la Ville, le Secrétaire général et bien sûr Maïté Errecart. Ce texte a été présenté aux Mairies d'arrondissement dans un premier comité des arrondissements qui a eu lieu le 15 juin 2010 et a été adopté à l'unanimité des présents.

Je rappelle également que cette charte s'articule autour de 3 chapitres qui donnent quand même plus de pouvoirs aux Mairies d'arrondissement puisque leur est reconnu un rôle de co-pilotage territorial. Il y aura aussi des modalités de travail collaboratif entre les Mairies d'arrondissement et les services de la Ville de Paris.

Enfin, je voulais plus insister sur le dernier volet qui était l'amélioration de la qualité du service offert en arrondissements pour être au plus près des besoins des habitants du 15ème et les faire participer, on a parlé de démocratie participative.

Je pense que c'est juste de souligner que dans cette charte d'arrondissement est notamment proposée une procédure de co-pilotage des missions de propreté et dans cette procédure, sont naturellement associés les conseils de quartier et leur référent. Je crois que c'est un progrès qui mérite d'être souligné.

Je trouve que deux points importants sont à souligner : le droit à l'expérimentation qui est donnée aux Mairies d'arrondissement en encourageant des initiatives innovantes et une procédure aussi de co-instruction des dossiers des investissements d'intérêt local et des subventions aux associations d'intérêt local.

Je vous propose, mes chers collègues, puisque cette charte nous donne une meilleure répartition des responsabilités entre la Mairie de Paris et les Mairies d'arrondissement au service des habitants de Paris, d'adopter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci Madame Roy. Monsieur Boulenger de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je ne vous cache pas, Monsieur le Maire, que ce document n'est pas inintéressant, il y a beaucoup de bonnes choses, c'est plus un cadre général et je pense que tout dépendra de la pratique.

Mais je voudrais, en tant qu'adjoint chargé de 2 conseils de quartier, regretter la part extrêmement modeste des conseils de quartier dans ce document. On évoque les conseils de quartier à deux reprises très modestement. Je ne ferai pas de procès d'intention, nous verrons ce qu'il en ait, à l'avenir, mais je voudrais relever quand même que malgré la très grande bonne volonté d'un certain nombre de fonctionnaires des services centraux qui viennent quand ils le peuvent et on sait qu'ils sont très sollicités ; récemment on a quand même eu la contrariété pour la présentation du projet sur l'aménagement du projet des berges, de n'avoir personne de l'APUR.

C'est encore le cas demain dans la réunion du conseil de quartier Emeriau-Zola, c'était le cas l'autre jour à Dupleix, on a salué la présence d'un représentant de la DVD et d'un autre de la DEVE qui étaient un petit peu embarrassés pour répondre très précisément mais je me souviens aussi d'Autolib' où on n'a eu personne et où on s'est retrouvé dans le rôle étrange de présenter nous-mêmes Autolib' sans avoir les éléments réels si ce n'est un document assez basique. Donc voilà, pourquoi pas ? Nous verrons mais je trouve quand même que 2 alinéas c'est un petit peu court quand on parle de démocratie participative.

Quand on sait aussi la faiblesse des moyens humains, je pense qu'on aurait pu aussi, pour améliorer concrètement le fonctionnement des conseils de quartier, prévoir un peu plus de personnel. Je sais qu'ici la cellule de la Vie Locale fait un travail extraordinaire mais est absolument débordée parce qu'il manque notamment un cadre, on le sait depuis longtemps. On travaille avec des bouts de ficelle. Je pense à l'initiative qu'on a eue dans le conseil Emeriau-Zola, cette fête de quartier du 4 juillet, qu'il a fallu faire réellement avec des bouts de ficelle, nous-mêmes, tous les jours en allant mendier des crédits à l'extérieur, en allant voir des entreprises. Enfin, pourquoi pas ? Mais on est très loin d'une réelle volonté d'améliorer la démocratie locale dans ce document. Merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Une remarque pour répondre à notre collègue Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque, je n'ai pas l'impression que les fonctionnaires de la Ville qui étaient là au conseil de quartier Dupleix étaient particulièrement embarrassés, concernant les voies sur berges, ils étaient là pour donner un aperçu chiffré des mesures qui ont été votées et qui sont envisagées par la Ville.

Maintenant, les critiques politiques ne s'adressent pas aux fonctionnaires de la Ville mais aux élus et je pense que chacun était dans son rôle. Je ne vois pas pourquoi vous soulignez que les fonctionnaires étaient mal à l'aise lors de ce débat.

Monsieur le Maire : Vous vous êtes senti interpellé, répondez Monsieur Boulenger de Hauteclocque.

Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque : Ce projet est piloté par l'APUR. J'aurais souhaité vivement que des gens réellement au cœur du dossier de l'Agence Parisienne d'Urbanisme soient présents. Vous reconnaitrez, mon cher collègue, que j'ai pris soin de faire en sorte que le public n'apostrophe pas ces fonctionnaires en précisant bien qu'ils étaient là pour mettre en musique la volonté du politique, ce dont ils m'ont remercié mais eux-mêmes ont convenu qu'ils ne possédaient pas l'intégralité du dossier, ils en avaient des bribes et ils ont été d'ailleurs très efficaces dans leur domaine. Merci.

Monsieur le Maire : Monsieur Sarracani.

Gérard Sarracani : Je relève que cette charte ne contient, contrairement aux promesses qui avaient été faites, aucune disposition concernant la déconcentration des crédits pour les subventions aux associations.

Monsieur le Maire : Madame Ceyrac.

Sylvie Ceyrac : Cette charte des arrondissements reporte à plus tard ce qui concerne les relations avec les services sociaux avec une refonte de la territorialisation en cours dont nous ne savons rien à l'heure actuelle. Je pense que les services sociaux ont un travail essentiel à faire dans notre arrondissement, dans les autres également, mais dans notre arrondissement le nombre de familles relogées nécessite un accompagnement qui est de plus en plus social et c'est eux-mêmes qui le disent. Cette absence, certes provisoire, dans la charte proposée aujourd'hui fait que cette charte est incomplète en l'état et remet à plus tard un point essentiel dans la vie de nos concitoyens.

Je voudrais rappeler également que dans un souci de déconcentration la Mairie de Paris a supprimé les administrateurs bénévoles dans les commissions permanentes et ils se sont trouvés particulièrement « jetés », ils l'ont très mal pris et je pense que cette réforme n'était pas une bonne réforme.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Je vais donc intervenir pour répondre aux orateurs.

C'est vrai que cette charte des arrondissements, à l'élaboration de laquelle, comme l'a souligné à juste titre Madame Roy, même s'il n'y a pas eu de vote, j'ai participé dans le cadre du groupe de travail formé par Madame Errecart, constitue une évolution positive mais qui cependant, et c'est ça qui a gêné les orateurs qui viennent de s'exprimer, ne tire pas toutes les conséquences du mouvement décentralisateur qu'elle est censée engager.

Selon nous, elle ne va pas assez loin et s'arrête en chemin, allant dans le sens plutôt d'une déconcentration mais pas de la décentralisation qui aurait été souhaitable. Cette timide avancée a mis du temps à voir le jour puisqu'il a fallu quand même, et vous l'avez évoqué en rappelant la date de la délibération de juin 2009, pas moins de 18 mois pour que naisse cette charte.

D'abord, les Maires d'arrondissement pratiquent une bonne partie des dispositions qui nous sont proposées, un peu comme Monsieur Jourdain faisait de la prose, ils pratiquent sans avoir besoin d'instruction et de recommandations, au moins dans le 15ème, je m'attache surtout au 15ème arrondissement.

L'article 1 du chapitre 1 prévoit par exemple la consultation du Maire d'arrondissement par le Directeur central lors de la nomination d'un chef de service déconcentré. Pour ma part, je reçois régulièrement les directeurs centraux avec lesquels je balaye les grands problèmes dont fait naturellement partie le remplacement des chefs de circonscription.

Ce qui aurait été souhaitable en revanche, c'est d'aller un cran plus loin, comme ce qui se passe avec le DGS qui siège à cette tribune, qu'il y ait une obligation d'un avis conforme du Maire d'arrondissement pour chacune de ces nominations. On le fait bien avec le DGS qui a des responsabilités considérables, n'est-ce pas Monsieur Foisel ? Je sais que vous êtes trop modeste pour le reconnaître mais donc on peut le faire. Voyez, vous êtes en plus félicité sur tous les bancs de cette assemblée. Cela donne l'occasion de féliciter Monsieur Foisel pour son action. On peut l'applaudir. Ne rougissez pas Monsieur Foisel, c'est mérité. Ne mettons pas plus mal à l'aise Monsieur Foisel. Il a des responsabilités considérables. Or, la loi PML veut que nous le désignions d'un commun accord avec le Maire de Paris et je n'ai pas souvenance d'un désaccord qui ait eu lieu parmi les Maires d'arrondissement pour la désignation de leur DGS. Donc, je le répète, faire un effort supplémentaire considérable pour instaurer la même pratique pour la nomination des chefs des services déconcentrés.

Deuxièmement, l'article 4 du même chapitre ainsi que l'article 1 du chapitre 2 encouragent les maires d'arrondissement à rencontrer, au moins une fois par an

ou chaque trimestre, le DGS et les chefs de services déconcentrés. Je parle sous votre contrôle, Monsieur Foisel, on se rencontre un peu plus qu'une fois par an et même de façon hebdomadaire.

Pour ce qui est des chefs de services déconcentrés, je les réunis depuis mon élection tous les deux mois et des relations quotidiennes, évidemment comme vous pouvez l'imaginer, existent avec mon Cabinet et ces chefs de services déconcentrés.

Mais ce qu'il aurait fallu là-aussi c'est que des décisions arrêtées lors de ces réunions imposantes, qui prennent du temps et qui durent plusieurs heures avec ces fonctionnaires, tous les deux mois à peu près, puissent être conclusives s'agissant de questions purement locales.

Il en va de même de l'élaboration des budgets, qu'il s'agisse de l'ESA que nous venons de voter, ou des investissements localisés dont je bâtis les esquisses en harmonie avec les chefs des services déconcentrés ainsi qu'avec certains directeurs centraux, ce qui nous permet de répondre aux besoins réellement identifiés et de présenter des propositions budgétaires, d'un commun accord, à l'exécutif municipal qui, là-aussi, n'y donne pas forcément suite, comme nous venons de le voir à l'instant avec l'adoption de l'ESA.

L'article 2 du chapitre 2 de ce point de vue, est donc appliqué de fait.

L'article 1- alinéa 3 du chapitre 2 est en revanche le bienvenu puisqu'il rappelle clairement ce que le CGCT autorise d'ailleurs, à savoir que les Maires peuvent faire appel en tant que de besoin aux compétences des fonctionnaires municipaux pour les réunions publiques. Ça c'est un point important, comme le rappelait justement notre collègue Jean-Marc Boulenger de Hauteclocque à l'instant. Bien souvent, malheureusement, jusqu'à présent mais peut-être que cette charte va changer les choses, on ne manquera pas de s'y référer, chers collègues, trop souvent, quand nous demandions la présence d'un fonctionnaire municipal à sa direction, bien sûr, cette présence nous était refusée pour des raisons, disons, variées et diverses.

Je suis heureux qu'on puisse appliquer une autre pratique si le 15ème n'est pas frappé d'exterritorialité dans l'application de cette charte. La pratique jusqu'à présent me laisse un peu dubitatif mais je ne fais pas de procès d'intention.

Dans l'article 4 du chapitre 3, on nous incite à lancer des initiatives innovantes destinées à mieux orienter et mieux conseiller l'usager : Relais Information Famille ou Relais Information Logement. Nous y sommes tout à fait prêts. Nous y

avons déjà réfléchi et nous souhaitons, par exemple, sur une proposition de Grégoire Lucas, créer un Relais Information Entreprises dans cette Mairie qui est l'arrondissement des entreprises. Nous souhaitons que le développement économique puisse être le plus fort possible et nous pensons que la Mairie peut jouer un rôle.

Mais quid de l'espace dans une Mairie d'arrondissement qui est déjà sous-dimensionnée pour les missions qui lui sont dévolues ? Et quid des moyens humains pour animer ces structures ? Bien sûr que nous ne souhaitons pas voir, et je parle sous le contrôle de Jean-François Lamour qui l'a rappelé tout à l'heure à juste titre, augmenter encore le nombre de fonctionnaires dans cette Mairie de Paris qui a déjà vu 10.000 recrutements supplémentaires en moins de 10 ans, mais en revanche, oui à des redéploiements, c'est ça la décentralisation, ce n'est pas de recruter des fonctionnaires en appliquant le « toujours plus » mais c'est de redéployer les agents des échelons centraux lorsqu'il y a du grain à moudre et semble-t-il, il doit y en avoir, vers les Mairies d'arrondissement, au plus près des citoyens parce que c'est là aussi que se gèrent les politiques de proximité. La déconcentration, mes chers collègues, sans moyens supplémentaires, c'est-à-dire décentraliser de l'échelon central à l'échelon local est quand même largement un leurre.

De ce point de vue, je citerai juste un exemple qui est la création d'un poste de « cadre technique ». Au début de la mandature, j'ai soumis au Maire de Paris l'idée de créer des mini-APUR, c'était l'idée, je crois, de Claire de Clermont-Tonnerre, afin d'étudier au fond les projets d'urbanisme importants et les permis de construire qui nous sont soumis pour avis. Dieu sait s'ils sont nombreux dans cet arrondissement et contrairement à ce que j'ai entendu dire, je ne m'y oppose pas systématiquement, on peut compter sur les doigts d'une main les permis auxquels je me suis opposé.

L'idée a fait son chemin puisqu'il a été décidé en 2009 d'octroyer aux Maires d'arrondissement un cadre technique par redéploiement au sein des services centraux. Ce que je disais est tout à fait possible et ça doit être possible aussi en dehors de ce cadre technique. Sauf que, pour le 15^{e}, je ne crois pas que ce soit le cas de tous les arrondissements mais pour le 15ème en tout cas, le poste budgétaire, qui est créé depuis le 1er janvier dernier n'est toujours pas pourvu ? On me dit qu'il pourrait être pourvu début 2011, mais seuls 10 des 20 arrondissements seront servis en 2011, sinon nous devrons attendre 2012, au mieux.

Pourtant il s'agit du plus gros arrondissement de Paris avec d'énormes opérations d'urbanisme et qui plus est, d'ailleurs, et là c'est un aspect positif des choses, il n'y a pas que du négatif, bien au contraire, il est prévu l'an prochain que la Mairie du 15ème gère une enveloppe budgétaire consacrée aux équipements transférés dont nous avons débattu un peu lors du débat sur l'Etat Spécial d'Arrondissement. Donc la mairie du 15ème sera amenée dès l'année prochaine à expertiser les travaux à réaliser dans les 175 équipements qui nous sont transférés, avec autant de visites de chantier annuelles dans chacun de ces équipements. Sans ce renfort d'un cadre technique, je vous en préviens, mes chers collègues, nul ne sera en mesure d'accomplir cette lourde tâche en Mairie.

Quant aux permis de construire, étant seulement consultés, mais n'ayant aucun service à ma disposition pour les analyser, il serait de bonne pratique qu'une réponse motivée de la Direction de l'urbanisme soit transmise aux Maires d'arrondissement lorsque ceux-ci émettent des réserves et même simplement pour les tenir informés de l'évolution du sort qui est fait à ces permis de construire.

J'arrête là mais la liste pourrait être longue d'articles dont l'existence n'apporte rien de nouveau si ce n'est de formaliser des pratiques en vigueur ou encore qui ne vont pas assez loin comme j'essaie de le démontrer.

Je regrette aussi, comme notre collègue Sarracani, l'abandon de l'attribution par les Maires d'arrondissement des subventions aux associations d'intérêt local. Un gros travail a été réalisé au printemps entre la Mairie du 15ème et les différentes directions intéressées sous l'égide de Mme Errecart. Cette mesure allait dans le bon sens, la Mairie du 15ème était prête à l'assumer d'autant plus qu'il s'agissait simplement de moins de 5 % des subventions municipales. L'opération a été reportée, j'espère qu'elle pourra être appliquée dans des délais pas trop longs.

Je regrette également que la mise en œuvre d'une des dispositions-phares de la délibération de juin 2009, relative aux Investissements d'Intérêt Local, qui accorde aux Maires d'arrondissement la faculté de déterminer librement une partie de la programmation d'investissement localisé, dans la limite de l'enveloppe qui leur est octroyée, s'accompagne dès l'année de son application d'une baisse des crédits accordés au 15ème, je ne reviendrai pas sur ce débat qui nous a occupé un moment sur l'ESA.

Dans cette charte, il y a une phrase qui ne manque pas de m'interpeller et qui est, je la cite : « la volonté de dialogue approfondi même sur les dossiers non localisés ». Un dialogue approfondi, même sur les dossiers non localisés. Je n'avais pas remarqué qu'il était déjà totalement approfondi sur les dossiers

localisés mais quand même ! Le 15ème regorge d'exemples où le dialogue, qu'évoque cette charte, n'est qu'un vœu pieux.

Dans le domaine du logement social ou de la politique d'urbanisme, souvent aucune information n'est préalablement fournie par la Mairie centrale et nous prenons connaissance des dossiers au moment où ils sont inscrits à l'ordre du jour des conseils d'arrondissement, ce qui est un peu tardif pour se concerter. Le dossier Castagnary, à cet égard, est éloquent. La Mairie du 15ème a été informée par hasard de l'organisation par le Secrétaire général de la Mairie de Paris d'une réunion au printemps 2009 où toutes les directions étaient présentes ainsi que les cabinets des adjoints aux Maires concernés mais pas la Mairie du 15ème. C'est un exemple, sans doute un oubli mais enfin quand même !

Nous avons eu aussi à nous plaindre de cette exclusion pour le mode de gestion de l'espace vert situé sur une parcelle de Paris Habitat dans cet ensemble Lecourbe-Convention. Je ne peux pas ne pas parler, puisqu'on a évoqué cet aspect des dossiers non localisés, de ce qui s'est passé au Silvia Monfort, c'est encore dans toutes les mémoires, je ne pense pas qu'on ait été consulté sur son devenir. Sur le Patronage Laïque, le Maire de Paris a décidé de financer sur les investissements localisés en AP1, au détriment d'ailleurs des travaux que demandait la Mairie du 15ème dans le Parc Citroën.

Un autre point important est la mise en œuvre d'une autorité fonctionnelle, voire hiérarchique des Maires d'arrondissement sur les personnels déconcentrés et l'attribution d'un réel pouvoir budgétaire avec l'attribution d'une enveloppe destinée aux crédits d'investissement localisés. C'est là la pierre angulaire d'une réforme minimale si on veut sortir des faux-semblants.

Je ne reviendrai pas sur la politique de co-pilotage qui risque d'être un marché de dupes et qu'a parfaitement décrit notre collègue Jean-Raymond Delmas. J'ai peur que les Maires d'arrondissement ne soient contraints simplement d'assumer les récriminations des habitants sans pouvoir être responsables des actions menées, des moyens déployés par la Mairie centrale. Je me souviens d'une réunion sous l'égide de Monsieur Coumet où mon collègue Maire du 13ème a exprimé cette observation : « les Maires ont uniquement gagné le droit de se faire « engueler ». C'est sans doute un peu excessif mais c'est un peu ça quand même.

Je regrette aussi et d'autant plus qu'il vient d'être félicité chaleureusement sur touts les bancs de cet hémicycle que les Directeurs généraux des services n'aient toujours aucune autorité sur les responsables de certaines directions qui seront déconcentrées comme la DFPE, la DAC ou la DJS.

Voilà ce que je voulais vous dire en essayant d'être complet sur ce dossier. Pour terminer, je voudrais simplement dire que le Maire de Paris s'est contenté du minimum en lâchant quelques miettes. On a l'impression que c'est une pincée de déconcentration pour une poignée de recentralisation aussi. L'équipe municipale continue d'accaparer les dossiers lourds ou ceux qu'elle considère comme tel et se donne en quelque sorte bonne conscience en proposant une charte qui met en forme ce qui, bien souvent, existe déjà dans les actes. L'essentiel des budgets d'investissement continue d'être octroyé par la Maire de Paris seul même si évidemment il est indispensable de respecter l'unité de Paris. Quant aux investissements localisés, ils devraient être de la responsabilité totale des Maires d'arrondissement. C'est vraiment le souhait d'un certain nombre de Maires.

Je pense qu'il est absolument indispensable, même si cette charte va dans le bon sens et il y a eu, c'est vrai, un débat intéressant sous l'égide de Madame Errecart, cette charte doit aller beaucoup plus loin et on doit passer d'une déconcentration au petit pied à une décentralisation générale.

Mes chers collèges, afin d'améliorer cette charte, nous vous proposons un amendement que je vais soumettre à votre conseil. Nous allons le distribuer et je vais vous le lire en même temps.

C'est un amendement relatif à la délibération DUCT 172 que nous proposerons au Conseil de Paris, présenté par les élus du groupe UMP.

« - Il est ajouté un article 8 au chapitre 1 de la Charte des arrondissements :

8. Une fois par trimestre, le Maire d'arrondissement rend compte au Conseil d'arrondissement de la mise en œuvre des responsabilités et des pouvoirs qui lui sont dévolus par la présente Charte.

- Il est ajouté un alinéa 8 à l'article 2 du chapitre 2 de la Charte des arrondissements.

2.8 Création d'une commission d'experts

Une commission de répartition des moyens dévolus aux arrondissements est créée. Elle se réunit au moins une fois par an et remet un rapport qui fait l'objet d'un débat public lors de la plus proche séance du Conseil de Paris. Elle est présidée par une personnalité indépendante et composée d'experts. La composition et la désignation des membres font l'objet d'une délibération par le Conseil de Paris à la majorité qualifiée des deux tiers. Les élus parisiens et les

membres des Conseils de quartier ne peuvent pas faire partie de cette commission.

La commission procède à un état des lieux des investissements localisés de chaque arrondissement.

La commission détermine, à partir du dernier recensement de la population parisienne, la clé de répartition à appliquer pour le calcul des investissements localisés selon les critères suivants :
- population de l'arrondissement,
- superficie de la voirie et des espaces verts,
- équipements inscrits à l'inventaire,
- emplois recensés dans l'arrondissement,
- activités de tourisme,
- sites universitaires.

- Il est ajouté un alinéa 9 à l'article 2 du chapitre 2 de la Charte des arrondissements.

2.9 Lorsqu'un administré saisit le Maire de Paris ou l'un de ses adjoints d'une question liée à son arrondissement, la réponse qui lui est apportée est également communiquée à titre d'information au maire d'arrondissement.

- Il est ajouté un article 5 au chapitre 2 de la Charte des arrondissements.

Article 5 : Donner aux Maires d'arrondissement la faculté de saisir l'Inspection Générale de la Ville de Paris.

5.1- Le Maire d'arrondissement peut saisir l'Inspection Générale de la Ville de Paris afin qu'elle réalise un audit de l'action des services placés sous son autorité ou un audit des associations de l'arrondissement.

5.2- Tous les rapports rendus par l'Inspection Générale de la Ville de Paris sont transmis à titre d'information aux Maires d'arrondissement.

- L'article 3, chapitre 3 (améliorer la prise en compte des besoins de l'arrondissement en développant les procédures de co-instruction des dossiers) de la Charte des arrondissements est supprimé.

- Il est ajouté un chapitre 4 à la Charte des arrondissements.

Chapitre 4 : Renforcement des pouvoirs du Maire d'arrondissement.

Article 1 : Donner un réel pouvoir budgétaire au Maire d'arrondissement.

Les crédits d'investissement localisés sont inscrits dans une enveloppe globale par arrondissement décidée chaque année en fonction de critères objectifs redéfinis dans les conditions prévues à l'alinéa 8 de l'article 2 chapitre 2 amendé. Cette enveloppe d'arrondissement est dévolue aux équipements de proximité existants, à l'exclusion des grands établissements et monuments parisiens d'intérêt général dont la responsabilité incombe à la Mairie de Paris après avis des arrondissements concernés.

Le PPIP -Plan Pluriannuel d'Investissement pour Paris- est mis en œuvre pour chaque arrondissement en concertation avec le Maire d'arrondissement et fait l'objet d'un débat au Conseil de Paris après saisine des Conseils d'arrondissement.

Le Maire d'arrondissement détermine la liste des opérations financées par les crédits de l'enveloppe localisée. Il est informé de toutes les procédures d'exécution des autorisations de programme. La consommation de toutes les autorisations de programme localisées dans l'arrondissement lui est également communiquée mensuellement.

Article 2 : Renforcer les avis du Maire d'arrondissement.

Le Maire de Paris et les Maires d'arrondissement donnent un avis conforme pour toute occupation du domaine public et pour les déclarations d'intention d'aliéner.

Des cadres de catégorie A spécialisés dans les questions d'urbanisme, placés sous l'autorité des directeurs généraux des services, afin d'assister les équipes des mairies d'arrondissement dans l'instruction du permis de construire, sont mis à disposition des Mairies d'arrondissement par redéploiement des effectifs municipaux.

Article 3 : Donner aux Maires d'arrondissement de réels pouvoirs dans la mise en œuvre de la politique de propreté et d'entretien des espaces publics

Des pôles logistiques et techniques sont créés et placés sous l'autorité du Maire d'arrondissement. Ils disposent des moyens humains et techniques nécessaires aux besoins de nettoiement, d'entretien et de réparations de la voirie et des espaces verts des arrondissements.

Les Maires d'arrondissement participent à l'élaboration des enquêtes de satisfaction réalisées chaque année auprès des Parisiens. Leur avis est rendu public. »

Voilà mes chers collègues l'amendement qui est soumis à votre avis. C'est peu pour l'examen des attributions des Maires d'arrondissement. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Monsieur le Maire. Vous comprendrez que, compte-tenu du volume du texte que vous venez de nous lire à une vitesse impressionnante, nous demandions une suspension de séance pour prendre connaissance de ce document dont l'importance est pour le moins « importante » si j'ose dire.

Monsieur le Maire : Bien sûr. Je vous rappelle quand même, mes chers collègues, pour ceux qui auraient suivi nos débats de juin 2009, que c'est quasiment la reprise intégrale des amendements que le groupe UMP avait déposés déjà à l'époque sur la délibération présentée par le Maire de Paris. Ils sont déjà connus, si je peux dire, puisqu'ils avaient été débattus ici-même et également lors du Conseil de Paris concerné.

Claude Dargent : Mais à ce moment-là si c'est la reprise intégrale d'un texte que vous aviez donné, je ne comprends pas que vous ne l'ayez pas joint à l'envoi des délibérations en temps utile.

Monsieur le Maire : Pas tout à fait, justement, il y a un certain nombre de modifications que je vous laisse le plaisir de découvrir.

Claude Dargent : On va en prendre connaissance, merci Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire : Donc on peut prendre 10 minutes d'interruption de séance. La séance est suspendue.

Monsieur le Maire : Mes chers collègues, je vous invite à regagner vos places. Peut-on faire rentrer ceux qui sont encore dans le couloir pour que nous puissions reprendre nos débats. Je vous en remercie.

Nous allons reprendre notre débat concernant la Charte des arrondissements en passant la parole à Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Merci Monsieur le Maire. Je commencerai par dire qu'il aurait été souhaitable malgré tout que ce document, à cause de son volume, nous soit

adressé avec l'ensemble de la convocation à cette séance du Conseil du 15ème arrondissement, surtout que vous nous avez indiqué qu'il était le produit d'une réflexion ancienne.

Au demeurant, je note que ce délai supplémentaire que vous vous êtes accordé n'a pas permis d'intégrer des éléments de votre réflexion. Monsieur Boulenger de Hauteclocque disait tout à l'heure, à juste titre, qu'il est souhaitable que les conseils de quartier puissent requérir en tant que de besoin les services de la Ville. Je ne vois rien dans ces amendements qui aille dans ce sens, Monsieur le Maire, donc ça ne sert à rien de se donner un délai supplémentaire et de faire un long débat si vous ne prenez pas en compte les suggestions de votre propre majorité locale.

Enfin, de façon plus générale, la question qui est soulevée par ce document, c'est celle de l'équilibre entre les compétences de l'Hôtel de Ville et les compétences de l'arrondissement. Le Maire de Paris s'était engagé à donner davantage de compétences aux arrondissements. Il l'a fait et cette charte est un des éléments de ce processus. Maintenant, il ne faut pas aller trop loin en la matière. Les personnels de la Ville sont très attachés à leur statut de personnel de la Ville et non pas de personnel du 15ème arrondissement. Mais j'ajouterai que les habitants du 15ème arrondissement se définissent d'abord comme Parisiens avant de se définir comme habitants de leur arrondissement. Vous pouvez leur demander. Demandez-leur s'ils souhaitent ...

Monsieur le Maire : Alors on peut habiter n'importe quel arrondissement à Paris, ce n'est pas gênant.

Claude Dargent : Monsieur le Maire, je peux terminer ? Est-ce qu'ils souhaitent de ne plus être Parisiens ? Nous fêtons à grands renforts de publicité le 150ème anniversaire de l'annexion des communes de Vaugirard et de Grenelle par Paris. Il me semble que ce n'est pas à ce moment-là, où nous nous réjouissons que les communes qui constituent aujourd'hui le 15ème arrondissement aient rejoint la Capitale, qu'il s'agit de faire le chemin inverse, en quelque sorte, et de proclamer l'indépendance des arrondissements périphériques. Il y a une question d'équilibre à trouver.

Le texte qui nous a été proposé par le Maire de Paris, à la suite des travaux de la commission, à laquelle vous avez participé d'ailleurs, Monsieur Goujon, est un texte équilibré. Celui que vous nous proposez ici va beaucoup trop loin par rapport à un certain nombre de questions. Donc nous aurons l'occasion de reprendre ce débat, j'imagine, en Conseil de Paris mais pour ce qui concerne mon groupe dans ce Conseil d'arrondissement nous voterons contre cet amendement.

Monsieur le Maire : Y a-t-il d'autres interventions ? Là, il y a vraiment une divergence de fond. Nous considérons pour notre part que l'unité de Paris reste préservée lorsqu'on demande que les chefs des services déconcentrés puissent être nommés de façon concertée avec le Maire de Paris, lorsque les enveloppes qui sont octroyées aux arrondissements puissent être ensuite ventilées par décision de l'arrondissement -qu'il s'agisse des investissements localisés ou des investissements d'intérêt local- et quand nous souhaitons, par exemple, je cite cette question parce qu'elle est importante, que la Caisse des Ecoles puisse continuer à fixer ses propres tarifs. C'est ça qui nous gêne, le sentiment que le Maire de Paris souhaite, dans une sorte d'effet d'annonce, même si c'est un petit pas dans la bonne direction, je ne le nie pas, lâchant quelques peccadilles en quelque sorte aux Maires d'arrondissements, sans lâcher rien d'important parmi les pouvoirs considérables qui sont les siens.

Bien sûr que le Maire de Paris doit avoir des pouvoirs parce que Paris est une et indivisible mais néanmoins, vous savez qu'il y a aujourd'hui une plus grande exigence de la part des habitants en ce qui concerne une politique de proximité. Bien souvent, d'ailleurs, les choses seraient bien plus faciles, bien plus rapides, moins lourdes, si un certain nombre de décisions étaient prises au niveau de l'arrondissement, notamment en matière de propreté mais aussi en matière de voirie, d'espaces verts, etc, que par les directions centrales qui sont très éloignées du terrain.

Je pense qu'on n'est pas très loin d'un accord et qu'un jour il y aura encore une étape, je le souhaite. Vous n'aurez peut-être pas le temps avant 2014 d'engager une nouvelle étape, qui ne serait plus une étape de déconcentration et de décentralisation, c'est nous qui le ferons.

Le statut de 1982 n'est plus adapté, il date de près de 30 ans et il est nécessaire de le revoir et pas seulement par ce qu'on pourrait appeler « des mesurettes ». Je pense que c'était l'occasion, et c'est un peu une occasion manquée, de donner davantage de proximité, d'accroître, de renforcer la démocratie de proximité en améliorant le service rendu aux Parisiens et en instaurant une gestion plus efficace que celle qui existe aujourd'hui. C'est simplement s'inscrire dans la marche de l'histoire et donner la place aux arrondissements que l'opinion réclame et vous le savez, pour régler avec célérité et précision les questions de proximité municipale.

Je vais maintenant mettre aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est adopté.

Et maintenant je vais mettre aux voix la délibération ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Elle est adoptée. Je vous remercie.

◊

7. 2010 DLH 128 - Réalisation par la SGIM d'un programme d'aménagement en 10 logements PLUS de chambres situées dans les 5ème, 13ème, 15ème, 16ème, 17ème et 20ème arrondissements.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

8. 2010 DLH 284 - Réalisation par Paris Habitat OPH d'un programme de construction de 8 logements PLUS et 4 logements PLAI 43 bis rue Desnouettes.

Monsieur le Maire : Madame Tachène souhaite s'exprimer.

Anne Tachène : Merci Monsieur le Maire. Je voudrais simplement proposer un vœu que je rattacherai à cette délibération. En effet, nous rappelons à chaque Conseil d'arrondissement que nous souhaitons le respect de l'engagement du Maire de Paris de réaliser des logements sociaux dans la proportion de deux tiers - un tiers pour les classes moyennes. J'ai rédigé un vœu qui peut être distribué.

Monsieur le Maire : Je vais le soumettre au vote. Je demande au Conseil d'arrondissement s'il accepte de débattre du vœu de Madame Tachène.

Monsieur Dargent, je crois que nous sommes dans une procédure de vote ... Vous avez deux minutes pour une explication de vote.

Claude Dargent : Monsieur le Maire. On va avoir ensuite tout un débat lié à la DLH 318 sur cette question. Vous avez vous-même introduit un vœu qui reprend cette disposition. Nous, on veut bien que sur chaque délibération qui ont lieu et qui vont avoir lieu pendant plusieurs années encore, nous ayons droit à ce genre de vœu mais simplement, la première chose c'est que ce serait aussi bien que cela nous soit adressé, là encore, avec l'envoi global et la seconde chose c'est que cela me paraît tout à fait inutile.

En tout état de cause, nous ne sommes pas d'accord avec cette façon d'aborder les choses, donc nous voterons contre cette opportunité.

Monsieur le Maire : Je mets aux voix le principe de délibérer de ce vœu. Qui est pour ? Qui est contre ? Merci. La parole est à Madame Tachène pour exposer son vœu.

Anne Tachène : Je vous remercie de m'avoir permis d'exposer ce vœu qui ne fait que rappeler la demande ...

Monsieur le Maire : C'est un vœu en séance, mes chers collègues, il n'y a pas de coutume. Madame Tachène va le distribuer.

Le Conseil de Paris a une machinerie que nous n'avons pas, Monsieur Dargent. Mais si vous voulez nous la conférer, donnez-nous des moyens. Après vous nous reprochez nos crédits de photocopies, de catalogues et d'imprimés.

Madame Tachène a la parole et elle seule.

Anne Tachène : C'est un vœu très simple à exposer :

« Considérant l'importance des besoins en matière de logements sociaux,

Considérant les engagements pris par le Maire de Paris de réaliser des logements sociaux pour les classes moyennes dans la proportion de 2/3 de logements très sociaux et 1/3 à destination des classes moyennes,

Considérant la sociologie de notre arrondissement présentant une surreprésentation des classes moyennes,

Considérant la forte proportion de logements très sociaux dans ce secteur en particulier et l'importante demande de la part des classes moyennes en logements intermédiaires,

Le Conseil d'arrondissement demande au Maire de Paris que la modification suivante soit apportée : « programme de construction comportant 4 logements PLAI, 4 logements PLUS et 4 logements PLS à réaliser par Paris Habitat ».

Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci. Je vais mettre aux voix ce vœu s'il n'y a pas d'autre intervention. Qui est pour ? Qui est contre ? Adopté. Merci.

Maintenant nous allons mettre aux voix la délibération ainsi amendée. Qui est pour ? Qui est contre ? Elle est adoptée. Merci.

Nous allons passer aux projets de délibérations ... Monsieur Dargent, j'ai la maitrise de l'ordre du jour, vous n'aurez pas la parole, vous l'avez prise de façon abusive. Vous partez ? Très bien. Cela nous facilitera les choses.

C'est avec un vœu rattaché qu'il y a cette procédure, pas avec un amendement rattaché, donc c'est la délibération ainsi amendée. Je ne me suis pas trompé, j'ai fait voter la délibération ainsi amendée.

◊

9. 2010 DLH 318 - Arrêt du Programme Local de l'Habitat.

Monsieur le Maire : Qui souhaite s'exprimer sur ce projet de délibération et se rasseoir s'il vous plait ? Madame de Clermont-Tonnerre, rapporteur.

Claire de Clermont-Tonnerre : Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Le 15ème n'a pas attendu 2001 et l'arrivée de Bertrand Delanoë pour prendre toute sa part dans la production de logements sociaux à Paris. Depuis des décennies, toutes les opérations de renouvellement urbain conduites dans le 15ème ont donné lieu à d'importants programmes de construction de logements sociaux, que ce soit par exemple dans la ZAC Citroën ou à Dupleix.

Je rappelle par ailleurs que depuis le début de cette mandature notre majorité a voté la quasi-totalité des projets de logements sociaux proposés. Ceci étant dit, nous avons en parallèle et avec constance demandé au Maire de Paris, non seulement de mieux équilibrer les programmes de logements sociaux, de mieux répartir les catégories de logements, de mieux répartir leurs implantations mais aussi de mieux prendre en compte les familles et les classes moyennes qui sont les grandes oubliées de la politique municipale du logement. Ainsi, lors d'une nouvelle naissance ou d'une baisse de revenus, beaucoup de familles du 15ème ne parviennent plus à se loger dans le privé où les tarifs tournent autour de 22 € du m^2. Beaucoup d'entre elles ne peuvent avoir accès aux PLS dont les loyers tournent autour de 12 € du m^2.

En effet, les PLS qui ont pourtant vocation à répondre à cette demande sont d'une part généralement attribués à des familles en deçà des 40 % des plafonds de ressources et d'autre part, comme nous venons encore une fois de le voir sur l'opération Desnouettes, le Maire de Paris n'en construit pas suffisamment, ne veut pas en construire, puisque vous avez rejeté notre proposition. J'ajoute qu'entre 2001 et 2009, seulement 19 % de PLS ont été financés dans le 15ème contre plus de 80 % de logements très sociaux !

Quant aux PLI, n'en parlons plus, la gauche ne veut plus en entendre parler puisqu'elle déclasse même le parc créé avant 2001.

La politique de Bertrand Delanoë produit ainsi une nouvelle forme d'exclusion, l'exclusion des classes moyennes contraintes de quitter la capitale faute d'offre adaptée à leurs besoins. De nombreuses familles attachées à notre arrondissement quittent le 15ème pour la première couronne, en particulier pour Issy-les-Moulineaux où la politique de logements s'accompagne d'une offre ambitieuse d'équipements publics.

Notre débat de ce soir nous donne l'opportunité de proposer une réorientation du PLH sur plusieurs points qui concernent directement notre arrondissement. C'est le sens des vœux 22 à 27 annexés à cette délibération que présenteront mes collègues Géraldine Poirault-Gauvin, Jean-Baptiste Menguy et Ghislène Fonlladosa.

Dans le cadre de mon intervention, je souhaite dire quelques mots sur les vœux 25 et 26.

- D'abord sur le vœu 25 par lequel nous demandons que les projets de logements sociaux portés par la Ville respectent l'équilibre des quartiers et le maintien des emplois dans le 15ème arrondissement.

Dans la fiche action du PLH consacrée au 15ème le Maire de Paris précise son intention de mobiliser les 24 emprises foncières inscrites au PLU comme réserves pour logements sociaux et de lancer une nouvelle prospection en vue de l'inscription de réserves supplémentaires.

Dans notre vœu nous demandons la suppression des réserves localisées dans les secteurs ou la densité de logements sociaux est très élevée et dans lesquels se concentrent les difficultés sociales, en particulier au 58 boulevard Lefevre, c'est à dire sur le site du Laboratoire des Ponts et Chaussées ainsi qu'au 63/67 Castagnary, c'est-à-dire sur l'emplacement de l'actuelle poissonnerie.

Nous demandons par ailleurs que les nouvelles réserves identifiées soient soumises en amont à l'appréciation du Maire d'arrondissement et des propriétaires concernés.

Dans le même chapitre le Maire de Paris annonce son intention de mobiliser prioritairement le foncier des bailleurs sociaux disposant de constructibilités résiduelles pour la réalisation de programmes complémentaires.

Cette proposition portant sur des emprises où la densité de logements sociaux est déjà très élevée, nous demandons l'abandon pur et simple des projets de sur densification sociale que la Ville veut engager, notamment au 308 rue Lecourbe et sur l'emprise Lefevre / Périchaux.

Enfin, nous exprimons de vives réserves sur la proposition de la gauche d'acquérir et de conventionner des immeubles d'activité ou de bureaux pour en faire des logements sociaux. Nous n'accepterons pas que la création de logements se fasse au détriment de l'offre d'emploi, surtout dans le 15ème arrondissement où le COS pour l'activité et l'emploi a déjà été réduit de 3 à 1 lors de la révision du PLU en 2006, contrairement au 14ème qui bénéficie d'un COS d'une mixité Habitat/Emploi de 3.

- Un mot maintenant sur le vœu 26 par lequel nous demandons, d'une part la mise en œuvre d'opérations de requalification des quartiers vieillissants et d'autre part, la rénovation, l'entretien et la mise en conformité du parc social avec le Plan Climat dans le respect des locataires.

Le PLH ayant vocation à préciser les mesures envisagées pour améliorer la qualité urbaine des quartiers dégradés, nous rappelons au Maire de Paris son engagement pris en décembre 2009 dans l'amendement « Tour Triangle » de rénover les quartiers vieillissants du 15ème. Dans cette perspective nous demandons que la fiche 15ème du PLH précise les actions que la Ville mettra en œuvre pour requalifier les grands ensembles de logements sociaux en particulier sur les secteurs Périchaux, Bargue/Falguière, Sablonnière, Quatre Frères Peignot et Frères Voisin.

Pour ce qui relève de la mise en conformité du parc locatif social avec le Plan Climat, vous vous souvenez sans doute, mes chers collègues, que le Maire de Paris avait annoncé en Conseil de Paris « que les bailleurs sociaux auraient réalisé pour la fin 2009 un diagnostic énergétique de leur patrimoine et engagé la programmation des travaux de réhabilitation à réaliser ». Dans le cadre du débat sur le PLH nous demandons la communication des diagnostics énergétiques

réalisés sur les grands ensembles sociaux du 15ème et les opérations de réhabilitation Plan Climat programmées jusqu'à la fin de la mandature.

Enfin, les objectifs du Programme Local de l'Habitat intègrent la nécessité de revaloriser le patrimoine et d'améliorer la qualité de vie des locataires du parc social. Nous souhaitons que le Maire de Paris et les bailleurs sociaux prennent mieux en compte les demandes portées par les associations de locataires, qu'il s'agisse du respect des calendriers de travaux, des opérations de rénovation de logements ou de la remise en état du patrimoine dégradé. A Maillol, à Brancion, au 22 rue du Hameau, ou encore à Bargue ou ailleurs, les locataires attendent plus de considération.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent a la parole.

Claude Dargent : Un mot pour expliquer pourquoi nous examinons un Programme Local de l'Habitat. Paris disposait d'un PLH qui a été approuvé en 2003 mais qui est devenu caduc suite au vote de la loi de décentralisation de 2004 qui a supprimé les PLH communaux au profit des PLH intercommunaux.

Ceci dit, dans l'agglomération parisienne, évidemment, cette disposition était gênante et la loi Boutin de 2009, faisant le constat que la carte de l'intercommunalité restait largement incomplète notamment en Ile-de-France, a rendu obligatoire la réalisation, sous deux ans, de PLH dans toutes les communes de plus de 20.000 habitants n'appartenant pas à une intercommunalité. C'est le cas de Paris qui s'est engagé dans l'élaboration d'un nouveau PLH dès la fin 2009 pour se mettre en conformité avec la loi, ce que peu de communes d'ailleurs ont encore fait.

Ça, c'est pour le cadrage général de nos débats. Quelle est ensuite la volonté du Maire de Paris et de la majorité municipale en la matière ?

Le premier point, c'est qu'il y a dans ce pays une crise du logement et que Paris entend assumer sa part de responsabilité dans la réponse à cette crise. Il est hors de question de s'abriter derrière des questions de prix ou de pénurie foncière pour renvoyer la réponse aux communes de banlieue comme l'UMP souhaiterait nous le voir faire.

Le principe numéro deux c'est que la Ville entend mener une politique de l'habitat en direction de l'ensemble des catégories de ménages qui rencontrent des difficultés pour accéder à un logement c'est-à-dire qu'elle entend s'occuper de l'ensemble de l'arc qui va des plus défavorisés aux classes moyennes en passant par des actions particulières en direction des familles, en direction des jeunes,

en direction des étudiants, des personnes âgées ou encore des personnes en situation de handicap. Il y a donc là une volonté forte de la Ville de diversité en matière d'offre nouvelle de logements.

S'agissant du logement des classes moyennes, il faut d'abord rappeler au préalable que 70 % des Parisiens sont éligibles au logement social, que ce soit sous forme PLAI, PLUS ou PLS. Donc, l'essentiel des classes moyennes relève du logement social, soit PLUS pour certaines d'entre elles, soit PLS. Nous considérons qu'il est essentiel de développer ces deux catégories de logements par rapport aux besoins qui existent aujourd'hui et donc 1/3 de la production des logements familiaux seront des PLS si l'Etat nous octroie la quantité nécessaire d'agréments. Pour cela, je vous signale qu'il y a en 2010 un certain nombre de difficultés, je le dis en particulier aux Députés-Maires.

En outre, dans les opérations d'aménagements publics, 20 % des logements sont des logements locatifs privés à loyer maitrisé intermédiaire de l'ordre de 17 € le m^2 afin de développer, là aussi, mais vous n'en parlez jamais, une politique à destination des classes moyennes supérieures qui, soit ne relèvent pas du logement social, soit n'expriment pas leur demande de logement social tout en étant capable de payer un loyer de 17 € du m^2.

Enfin, là aussi vous l'oubliez, la Ville intervient fortement depuis 2001 sur le marché des ventes à la découpe en rachetant des immeubles avant leur mise en vente à la découpe. Elle permet de maintenir dans les lieux des classes moyennes locataires qui autrement seraient obligées de partir.

Donc un vrai panorama complet de la politique du logement et du PLH amène à rappeler ces différents points. Après, il y a des désaccords. J'entends, ou j'ai lu des déclarations du Nouveau Centre qui considérait que, en la matière, nous continuons à faire trop de logements sociaux dans un arrondissement qui en compte déjà beaucoup. Donc, je suppose que dans ce cas-là il faudrait en faire davantage dans les arrondissements comme le nôtre qui en compte moins. Cela me paraît un peu contradictoire avec ce que j'entends souvent dans ce Conseil d'arrondissement.

Si la production des logements sociaux et très sociaux : PLUS et PLAI, est évidemment prioritaire dans les arrondissements déficitaires, il convient toutefois et ça a toujours été dit, qu'il y aurait une part substantielle dans ces quartiers de PLS et c'est le cas dans le 15ème arrondissement, évidemment. Maintenant l'engagement du tiers de PLS vaut sur l'ensemble de la Capitale et ne vaut pas arrondissement par arrondissement. Ça c'est clair, ça a toujours été évident.

Monsieur le Maire : Pas du tout.

Claude Dargent : Ça a toujours été évident en la matière. Il est clair que vous comprendrez que dans les arrondissements où il y a des parts considérables de logements sociaux et très sociaux, la mixité sociale impose d'y ouvrir beaucoup de PLS. Alors forcément dans les arrondissements comme le nôtre où la composition sociale est très différente, on ouvre des PLS mais on en ouvre moins de façon à arriver à la moyenne que j'évoquais à l'instant.

Je terminerai quand même par quelques chiffres que je n'ai jamais entendu prononcer dans cette assemblée. Monsieur le Maire, je suis sûr que vous regardez de près les chiffres des demandeurs de votre arrondissement. Vous savez, mais vous ne nous en avez jamais informé, quelle est la composition des demandeurs dans le 15ème arrondissement ? 66 % des demandeurs dans le 15ème arrondissement relèvent du PLAI. Donc, des logements très sociaux. Et savez-vous quel est le pourcentage des demandeurs qui relèvent des PLS dont on fait tellement grand cas dans ce Conseil ? Dans le 15ème : 2 %. C'est dire que la production de PLS par la Mairie de Paris est très largement au-dessus des demandes du 15ème arrondissement.

Alors moi je ne comprends plus trop. J'entends un Maire qui se veut porteur de la volonté des demandes des habitants mais qui là, en l'occurrence, fait à la Ville de Paris un procès parfaitement injustifié. S'il s'agissait effectivement de produire la structure de logements nécessaires pour le 15ème arrondissement, Monsieur Goujon devrait demander beaucoup moins de PLS qu'il n'en est produit aujourd'hui. Ça je ne l'ai jamais entendu. J'aimerais entendre sa réponse sur cette contradiction.

Monsieur le Maire : Madame Poirault-Gauvin. Je vous indique bien sûr que nous joindrons les voeux à la discussion générale : les vœux rattachés 22, 23, 24, 25, 26 et 27.

Géraldine Poirault-Gauvin : Mes chers collègues. Le logement est un secteur tendu, la pénurie de logements à Paris une réalité. Il suffit de faire le bilan finalement de nos permanences d'élus et de voir que 90 % des demandes concernent les problèmes de logements. C'est donc un sujet sur lequel nous devrions pouvoir travailler de concert avec la Mairie centrale. D'ailleurs la Mairie centrale devrait engager une plus grande concertation avec les Mairies d'arrondissement. La Mairie centrale devrait également accepter de se soumettre à des mesures d'évaluation. Je pense que l'évaluation du PLH est

indispensable et le comité de suivi qui a pourtant été mis en place ne s'est pour l'instant jamais réuni.

Si nous nous en tenons aux chiffres de l'APUR qui complètent la délibération que nous examinons aujourd'hui, nous voyons que finalement la droite, dans le 15ème, a construit 13.918 logements SRU avant 2001 et que la gauche a financé entre 2001 et 2008 : 3.317 logements.

Sur cette politique de la Ville de Paris j'ai quelques regrets à émettre. Cela a été dit, vous vous refusez à diversifier l'offre en vous contentant du « tout social », en excluant les classes moyennes. Il faut donc davantage de prêts locatifs sociaux, cela a déjà été dit puisque le contingent Préfecture, de l'Etat donc, est principalement réservé au DALO, sinon c'est exclure totalement les classes moyennes de Paris, voire les chasser.

Deuxième remarque, la Chambre régionale des comptes a fait un rapport en septembre dernier. Elle a fait un certain nombre de recommandations et a déploré notamment que les politiques en matière de l'habitat social de la Ville de Paris et de la région Ile-de-France n'étaient pas du tout coordonnées. Devant cette absence totale de coordination, de communication entre les deux exécutifs, que je trouve plutôt grave, je dirai à Monsieur Dargent qu'il ne faut pas dire que Paris veut demander aux communes de banlieue de faire du logement social mais qu'il y ait au moins une coordination entre les deux exécutifs et cela a été dénoncé par les magistrats de la Chambre régionale des comptes donc il faudrait s'y conformer.

Il convient aussi d'être exemplaire dans les attributions et je tiens à rendre hommage ici aux travaux de la commission d'attribution des logements sociaux du 15ème, qui est présidée par notre collègue Hélène Macé de Lépinay et rendre hommage à tous les élus qui y participent ainsi qu'aux associations qui travaillent avec vigilance et qui sont très assidues à ces réunions. Il me semble également important de dire que devant la pénurie de logements constatée dans notre arrondissement comme à Paris, il faudrait effectuer un plus grand contrôle de l'occupation des logements dans un souci de justice et de transparence.

Nous devrions également travailler un véritable parcours résidentiel. Le logement social ne doit pas être le but d'une vie. Si nous devons accompagner ceux qui répondent aux critères pour les aider à entrer dans un logement social, nous devrions aussi réfléchir et les aider à en sortir. Le logement social à vie ce n'est pas ma conception et notre conception du social, ce n'est pas faire confiance dans l'humain, dans sa capacité à faire évoluer ses ressources, à faire

progresser sa famille. Je déplore à cette occasion le manque d'aide de la Ville de Paris pour l'accession sociale à la propriété.

J'aimerais présenter deux vœux mais j'en profite pour les présenter dans la discussion générale.

Un premier vœu concerne l'accompagnement des constructions de logements sociaux dans le 15ème arrondissement. Gouverner c'est prévoir. Il y a un certain nombre d'aménagements à envisager et malheureusement votre politique du chiffre ne vous permet pas de réfléchir à l'intégration des opérations de logements sociaux dans nos quartiers. Il y a des mesures de prévention qui sont indispensables : établir un diagnostic de sécurité par exemple sur la situation existante dans le secteur géographique qui va accueillir la programmation pour prévoir l'éclairage, la vidéo-protection. Il faut également adapter les logements à leurs occupants et à l'évolution de la famille. Il faut également réfléchir pour construire davantage de logements adaptables au handicap des personnes à mobilité réduite parce qu'il y a beaucoup d'immeubles qui sont accessibles mais les logements ne sont pas adaptables au handicap. Je tiens à le préciser parce qu'on a été confronté dans notre arrondissement récemment à vraiment une grande pénurie qui est dommageable. Les parkings aussi de ces immeubles doivent être accessibles aux personnes handicapées. Il faut réfléchir à des locaux plus grands dans les parties communes pour accueillir tous les besoins des habitants, un nombre d'ascenseurs suffisant, et aussi des salles de réunion pour permettre de créer du lien social entre les différents locataires et puis veiller dans certaines situations à envisager des associations de prévention d'éducateurs de rue. C'était l'objet du vœu 23.

Le vœu 24, qui est toujours rattaché à cette délibération, revient sur le parcours résidentiel dont je parlais tout à l'heure. On s'aperçoit que le taux de mobilité est extrêmement faible dans le logement social et on voit que finalement, l'évolution du foyer n'est pas prise en compte par le bailleur. Quand la famille s'agrandit, ou au contraire quand les enfants quittent le foyer, on a un exemple incalculable de cas dans nos permanences de gens qui ne peuvent plus faire face au loyer qui est trop élevé alors que les enfants ont quitté le foyer et les bailleurs n'aident pas aux échanges d'appartements alors que pourtant les grands logements manquent cruellement dans notre arrondissement.

Le deuxième vœu que je souhaitais présenter ce soir visait à accompagner ce parcours résidentiel et à permettre des échanges et à demander aux bailleurs d'y veiller tout particulièrement. Merci.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Madame Margueritte.

Catherine Margueritte : Merci Monsieur le Maire. Chers collègues. Tout le monde a lu bien entendu très attentivement le diagnostic rédigé par l'Atelier Parisien d'Urbanisme qui est un document de travail vraiment exceptionnel et aussi le programme d'actions Paris.

J'ai relevé dans les actions envisagées, qui j'espère seront mises en œuvre, -point 2.4.1- c'est-à-dire réserver les attributions de logements sociaux intermédiaires aux classes moyennes. Je crois, Monsieur le Maire, que nous avons souvent évoqué cette problématique : c'est-à-dire les classes moyennes. Je réagis parce que, je ne pensais pas vraiment intervenir, mais j'ai lu dans Libération d'aujourd'hui le mépris avec lequel le PS considère les classes moyennes puisque Martine Aubry, Secrétaire générale du PS dans ses propositions, donc, parle d'éviter que les Maires ne bâtissent que le haut de gamme HLM pour les petites classes moyennes. Donc les petites classes moyennes, franchement, je ne sais pas ce que c'est.

Donc, effectivement, je suis encore en même temps séduite quand je lis que la Mairie de Paris, dans son programme d'actions, va se pencher sur les classes moyennes et veiller à réserver les attributions de logements sociaux aux classes moyennes. Mais dans la réalité, suite à ce que vous avez dit, Monsieur Dargent, à savoir qu'il y a des règles pour certains arrondissements et pas pour d'autres, je trouve cela très dommageable parce que, comme vous l'aviez soulevé d'ailleurs en début de Conseil d'arrondissement, nous sommes des Parisiens du 15ème mais aussi des Parisiens et pourquoi le 15ème serait à part ? Je ne sais pas. Merci.

Monsieur le Maire : Vous avez d'autant plus raison de faire cette observation -je répondrai par là-même sur ce point à Monsieur Dargent- c'est qu'on a l'impression en l'entendant qu'il y a dans le 15ème beaucoup moins de logements sociaux que dans les autres arrondissements parisiens.

Or, je voudrais quand même signaler à notre conseil qu'après avoir fait un tour d'horizon général des arrondissements je constate qu'il y a quatre fois moins de logements dans les arrondissements que sont le 9ème, le 3ème et le 4ème que dans le 15ème ; que les 10ème, 11ème et 12ème arrondissements sont à 10 % au niveau de la loi SRU alors que nous sommes au-dessus des 14 %. En revanche, si on prend par quartier, on ne va pas descendre au niveau de l'IRIS, mais le quartier Georges Brassens compte 40 % de logements selon la loi SRU et passera à 50 % avec les projets qui sont ceux de la Ville de Paris.

Donc, bien sûr que nous sommes favorables à la construction du logement social mais il ne faut pas dire n'importe quoi ... En tout cas, oui, certainement, dans le

3ème, le 9ème et le 4ème où il y a 4 fois moins de logements sociaux que dans le 15ème mais ça, Monsieur Dargent ne l'a pas dit et dans les 10ème, 11ème et 12ème où il y en a 1/3 de moins. Voilà, c'est tout mais nous faisons je crois plus que d'autres l'effort qui est nécessaire. Madame Fonlladosa.

Ghislème Fonlladosa: Merci Monsieur le Maire. Je voudrais commenter rapidement le vœu qui est joint au dossier - vœu 22 - concernant les ateliers d'artistes et les locaux associatifs.

Parmi les 8 considérants qui motivent ce vœu, je souhaite en commenter assez rapidement 4 :

- Tout d'abord, ce vœu est justifié car dans le cadre du PLH que nous examinons, les programmes de construction ou de réhabilitation d'immeubles sociaux de ce PLH doivent permettre de répondre à la demande sociale d'ouvrir en pied de ces immeubles du 15ème des locaux associatifs à vocation culturelle, des ateliers d'artistes ou des ateliers d'artistes partagés. Ces trois catégories de locaux font cruellement défaut dans notre arrondissement, qui n'a pas du tout bénéficié des efforts de la Mairie de Paris qui a doté d'autres arrondissements comme le 18ème, le 19ème ou le 12ème au point que le Maire de Paris pouvait annoncer en 2008 que le nombre d'ateliers d'artistes avait augmenté de 30 % pendant sa première mandature.

- Deuxièmement, ce vœu est justifié si je m'en réfère à la déclaration de Monsieur Christophe Girard au Conseil de Paris de juin 2009 qui indiquait que les artistes ont besoin de se loger, donc que nous étions « dans une demande sociale ».

- Troisièmement, ce vœu est justifié car dans nos quartiers du 15ème -et je pense à des quartiers comme les Périchaux ou le quartier Bargue et bien d'autres- il faut implanter des locaux pour des associations culturelles ou des ateliers d'artistes partagés en pied d'immeuble, car il y a de grands besoins d'animations de proximité ouvertes sur le quartier, de grands besoins d'accueillir des associations qui ne trouvent pas de lieux dans le 15ème à des tarifs raisonnables, pour exercer leurs activités

- Enfin quatrièmement, ce vœu est justifié car créer par exemple le « CENT SIX BRANCION » serait un signe fort pour le quartier Brassens, riche de potentialités culturelles et d'animations locales qui n'ont pas de lieux adaptés pour s'exprimer ni pour accueillir d'autres associations parisiennes bienvenues pour offrir, dans le 15ème, une ouverture sur de nouvelles formes de créativité

comme le fait le Maire de Paris en subventionnant les bailleurs sociaux pour ouvrir de tels lieux dans les autres arrondissements parisiens.

Mes chers collègues, je vous invite à voter le vœu que nous présentons.

Monsieur le Maire : Monsieur Lucas.

Grégoire Lucas : Merci. Mes chers collègues. Je voudrais rebondir sur les propos tenus par mes différents collègues, notamment concernant l'activité économique. Ce que je voudrais constater c'est qu'une fois de plus l'activité économique est un peu le parent pauvre de la politique d'urbanisme à la Mairie de Paris.

Tout d'abord, systématiquement, quand des emprises sont disponibles, elles ne sont jamais mises à profit dans le 15ème en tout cas, pour y implanter des activités économiques ou des équipements dédiés à l'accueil des entreprises. J'en veux pour preuve le débat que nous avons eu en 2009 sur la modification du PLU au cours duquel nous avions proposé plusieurs emprises pour l'installation d'activités économiques, d'hôtels d'entreprises ou de pépinières. Aucune d'entre elles n'a été retenue.

Ensuite, comme Claire de Clermont-Tonnerre l'a justement rappelé, le COS pour l'activité et l'emploi a été réduit de 3 à 1 lors de la révision du PLU en 2006. Alors aujourd'hui, si j'ose m'exprimer ainsi, Monsieur le Maire, la gauche, la Mairie de Paris « en remet une couche » maintenant en décidant de transformer les locaux d'activités, les bureaux, en logements sociaux. Monsieur Dargent, j'ai une question à vous poser : pourquoi transformer des bureaux, qui ne sont peut-être plus aux normes, en logements sociaux, alors que vous pourriez tout simplement réhabiliter ces bureaux afin d'y apporter des activités économiques. J'aimerais avoir une réponse de votre part. Je veux prendre pour exemple les bâtiments du Laboratoire de l'école des Ponts et Chaussées qui pourraient, à mon avis, faire un très bel espace pour implanter une pépinière d'entreprises.

Pour faire court, Monsieur le Maire et mes chers collègues, je souhaiterais véritablement que la Mairie de Paris ait plus de considérations à l'avenir pour les activités économiques et l'emploi même s'il est vrai que ce n'est pas nécessairement dans la nature de la gauche de s'y intéresser. Merci.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Je ne vais pas revenir sur la conclusion de notre ami Monsieur Lucas qui considère que la gauche n'aime pas l'entreprise. Je considère

l'aimer suffisamment, notamment au travers de mes activités professionnelles mais c'est un autre débat.

Quelques mots quand même pour souligner la confusion de ce débat sur le PLH parce qu'on passe de la revue de presse à des commentaires sur le Programme Local d'Urbanisme, du commentaire sur la délibération à la présentation des vœux. Tout cela se fait dans une confusion totale sans que l'on sache exactement de quoi il est question.

Je vais reprendre un certain nombre d'éléments que j'ai entendus à la volée et vous pardonnerez le caractère peu structuré de ma réponse qui correspond à peu près à la tenue de ce débat, qui est pourtant important et qui mériterait d'être tenu dans de meilleures conditions.

Tout d'abord, concernant les classes moyennes et le grand débat quasiment épistémologique que l'on a systématiquement sur les classes moyennes, quelques faits, et les faits sont têtus :
- le plafond de ressources pour le PLS que vous affectionnez tant, et vous avez raison, on en construit aussi du PLS, est de 55.530 € annuels pour un couple avec un enfant,
- pour le PLUS, il est 42.842 € annuels pour la même catégorie de ménage, je suis précis, c'est-à-dire un couple avec un enfant,
- pour le PLAI, qui est le type de logement social qui se destine aux personnes les plus modestes, il est de 25.711 € annuels.

Je tiens maintenant, une fois que j'ai donné ces précisions, à rappeler les revenus médians des ménages en France en 2008, que nous donne l'INSEE : 28.570 € annuels. Donc vous voyez que pour le PLS, on est bien au-delà du salaire médian pour qu'on touche les classes moyennes supérieures. C'est important aussi mais la réalité et les faits sont têtus, Monsieur Menguy. Le PLS concerne les classes moyennes supérieures à Paris.

Une fois qu'on a fait ce rappel, quelques éléments maintenant pour répondre au vœu qu'a présenté notre collègue Géraldine Poirault-Gauvin qui est le vœu qui figure en point 23 de notre ordre du jour. Merci, c'était gentil de nous l'envoyer avant puisqu'on a pu le travailler. C'est une satisfaction que j'ai eue, je me suis dit qu'on avait enfin les vœux rattachés avant la présentation de la délibération et donc on a pu les travailler. Je le trouve étrange parce que, pratiquement pas fini, il part dans tous les sens, il est bourré de fautes d'orthographe, ça c'est pour la forme. Pour le fond, je pense qu'il n'est pas au niveau de notre Conseil d'arrondissement et je vais vous expliquer pourquoi.

Monsieur le Maire : Heureusement que vous rehaussez le niveau par votre intervention, Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci de le reconnaître.

Monsieur le Maire : On a beaucoup de chance de vous avoir. Allez-y, continuez.

Philippe Mouricou : Concernant le premier et le dernier alinéa, ils disent à peu près la même chose. Vous rappelez que la sécurité fait partie de vos préoccupations, des nôtres aussi. Elle fait tellement partie de nos préoccupations que nous avons mis en œuvre et financé à la Ville de Paris un certain nombre d'actions : les correspondants de nuit, le GPIS, la vidéosurveillance et pour répondre à vos questions, bien sûr que nous faisons des diagnostics. Heureusement que nous faisons même plus que des diagnostics.

Maintenant, je ne voudrais pas que les prises d'initiative que nous faisons à la Mairie de Paris conduisent un certain nombre d'acteurs à se désinvestir. Je veux parler bien sûr de la Police, du Préfet de Police, du Ministre de l'Intérieur. Quand vous avez des demandes à faire sur la sécurité concernant les moyens, Madame Poirault-Gauvin, vous seriez plus inspirée de les formuler au Ministre de l'Intérieur qui vous invite si souvent à prendre l'apéritif Place Beauvau.

Concernant l'alinéa 2, qui n'a rien à voir avec le 1er puisque vous êtes en demande de surface modulable. Je ne sais pas ce que sont les surfaces modulables. Si l'idée c'est de mettre des cloisons qu'on peut déplacer, je ne vois pas trop l'intérêt parce que cela pose en plus des problèmes d'isolation phonique dans les appartements. Si l'idée c'est d'avoir des surfaces modulables où je ne sais pas par quel pouvoir surnaturel on arriverait à rajouter des m² dans les appartements, je suis désolé mais je crois qu'on touche là les limites des pouvoirs du Maire de Paris. La solution réside évidemment dans les échanges d'appartements en fonction de l'évolution des besoins des familles. La surface modulable, j'ai du mal à comprendre.

Alinéa 3, il est question des logements adaptés aux personnes en situation de handicap. Vous avez raison, c'est un sujet majeur mais là encore, nos réalisations à la Ville de Paris sont encadrées par la loi de 2005 sur le handicap. Les adaptations sont obligatoires et tous les nouveaux programmes sont adaptés aux personnes à mobilité réduite. Nous appliquons donc la loi, nous sommes heureux de le faire. Donc encore une fois, un vœu qui se contente d'un rappel à la loi, c'est joli pour l'affichage.

Monsieur le Maire : Si vous pouviez accélérer.

Philippe Mouricou : Concernant l'alinéa 4, parce qu'il y a beaucoup d'alinéas dans ce vœu. Là il est question des parties communes. C'est une règle qui a été fixée dans le PLU. Encore une fois, on parle du Plan Local de l'Habitat et pas du Plan Local de l'Urbanisme, on confond les deux. La règle que nous avons adoptée, je vous la rappelle, elle est généreuse : 2,25 % de la surface hors œuvre nette dédiée à des aménagements comme des locaux pour les poussettes ou pour les vélos.

Alinéa 5, il s'agit des ascenseurs, encore un autre sujet. La norme que nous adoptons pour les nouveaux programmes, vous la connaissez, c'est un ascenseur pour 20 logements. Donc on est très loin des réalisations des années 60 ou 70 où on avait, comme c'est le cas dans l'immeuble rue Emeriau dans lequel on a des problèmes, je crois, un ascenseur pour 60 logements. Dorénavant on a un ascenseur pour environ 20 logements. Au-delà, il me semble que si on avait un ascenseur pour moins, cela ferait porter des charges locatives relativement disproportionnées à des personnes qui ont des revenus modestes moyens.

Monsieur le Maire : Acheminez-vous vers votre conclusion, Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Concernant les salles de réunion. Je suis désolé, je reprends l'ordre du vœu. Là encore on est sur un autre sujet. Peut-être qu'un jour vous ferez des vœux qui ont un peu plus de cohérence. Encore un sujet puisqu'on est dans un vœu fourre-tout, les salles de réunion et ce n'est pas forcément l'objet d'en mettre dans tous les programmes. On essaie de mutualiser un certain nombre de locaux de ce type et c'est ce que font les bailleurs. Encore une fois ils n'ont pas entendu votre vœu pour le faire.

Concernant l'alinéa relatif aux gardiens d'immeubles. Là encore, je vous renvoie à la loi Lienemann. qui prévoit la présence d'un gardien pour 100 logements. A Paris nous sommes plutôt de bons élèves puisque nous prévoyons un gardien pour 80 logements. C'est facile de le faire quand il s'agit de grands ensembles. Vous le savez, la plupart des programmes qui sortent aujourd'hui de terre sont de taille un peu plus modeste, c'est ce que nous essayons de faire avec les directions territoriales des bailleurs sociaux, c'est de mutualiser les gardiens sociaux dans un même secteur mais encore une fois, pour des immeubles de 10 appartements, il me semble compliqué de faire autrement car c'est le salaire du gardien qui figurera par la suite dans les charges locatives.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Voilà pour le commentaire, vous comprendrez que pour ce vœu, nous allons voter contre. Voulez-vous que je vous donne la position de mon groupe sur l'autre vœu qui a été présenté, le vœu 24, concernant le parcours résidentiel ? A moins que ça ne vous intéresse pas.

Monsieur le Maire : Vous avez deux minutes.

Philippe Mouricou : Merci beaucoup. Là encore une charte des mutations existe entre la Ville de Paris et l'ensemble des bailleurs sociaux. Il se trouve que 20 % des demandes de logements sociaux à Paris concernent des locataires qui sont déjà titulaires d'un contrat de location dans le parc social. C'est la raison pour laquelle 20 % des attributions que nous faisons correspondant à ces situations respectent strictement la demande. 90 % de ces demandes concernent une mutation vers un logement plus grand, c'est évidemment ce qu'il y a de plus difficile à satisfaire, c'est plus facile de trouver des logements plus petits pour des personnes âgées qui ont vu leurs enfants partir habiter seuls mais les demandes qui sont recevables sont examinées, soumises à une commission d'attribution, au regard des critères prioritaires tels que le handicap, les situations de violence et bien sûr l'ancienneté de la demande. Voilà, concernant cette charte des mutations et un vœu qui n'a pas lieu d'être. Donc nous voterons contre les deux vœux que vous avez proposés qui n'ont pas lieu d'être.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Mouricou qui a vraiment élevé le débat surtout quand il nous a indiqué, c'était vraiment une information, que la vidéosurveillance était une initiative de la Mairie de Paris, quand l'Etat va dépenser 390 millions et la Ville 5 millions et que pendant des années le Maire de Paris s'y est opposé, c'est quand même intéressant à voir. Surtout que la Préfecture de Police, justement, contrairement à ce que vous esquissez, a aujourd'hui plus d'effectifs que l'effectif moyen de référence tel qu'il est prévu dans les textes, qui fait que jamais, on le voit, la Préfecture de Police n'a eu autant d'effectifs qu'à l'heure actuelle. Evidemment on n'est plus au temps de Monsieur Jospin où il manquait 1.500 policiers à Paris et nous avions 15 % d'augmentation de la délinquance.

Pour ce qui concerne le débat tel que vous l'avez qualifié, excusez-moi de vous le dire mais je pense que nous sommes dans un débat qui est organisé puisque nous avons rattaché un certain nombre de vœux et comme au Conseil de Paris, il y a une discussion générale sur ces vœux, sauf qu'au Conseil de Paris on ne peut pas reprendre la parole sur chaque vœu pour les contester contrairement à ce que je vous ai laissé faire.

De surcroît, souvenez-vous si vous étiez présent, nous avons eu au CICA un débat fort intéressant en présence de Monsieur Mano sur ce PLH et que déjà une demi-douzaine de conseils de quartier se sont emparés de ce sujet qui a pu être évoqué avant l'été. Donc il n'y a rien à redire à ce sujet sauf les leçons permanentes que nous inflige Monsieur Mouricou mais je pense qu'il ne nous a pas convaincus. Monsieur Menguy.

Jean-Baptiste Menguy: Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vais profiter de ma prise de parole pour vous présenter le vœu 27, pour que Monsieur Mouricou puisse suivre nos débats le mieux possible. Dans ce débat on a appris, on savait déjà que Monsieur Hollande n'aimait pas les riches, on sait maintenant, on a la confirmation grâce à Monsieur Dargent, il ne sera pas venu pour rien, que décidément la gauche du 15ème et Madame Hidalgo en tête n'aiment pas les classes moyennes et a fortiori celles du 15ème, contrairement à ce que Monsieur Mouricou a essayé de démontrer de façon assez piteuse. Je regrette, à titre personnel, l'absence remarquée de Madame Hidalgo, première adjointe au Maire de Paris chargée de l'urbanisme parce que je crois qu'il y a là un signe de cohérence entre un Programme du Logement et de l'Habitat et le Plan d'Urbanisme qu'on destine à une ville et au 15ème arrondissement en particulier.

Pour terminer, je crois qu'on ne peut que regretter de voir à quel point les élus de l'opposition du 15ème sont loin des réalités. Vous pouvez citer des chiffres et des moyennes nationales mais Monsieur Mouricou et vos collègues, venez sur le terrain, venez à la rencontre des habitants du 15ème parce que vous allez découvrir des choses mais vraiment mes chers collègues de gauche, je vous invite à faire un peu plus de terrain, ça vous fera du bien, d'abord vous allez respirer du bon air parisien et puis vous apprendrez des choses.

Sur ce Programme Local de l'Habitat il faut relever la très bonne idée de Grégoire Lucas, ce signe important à envoyer qui serait de créer une pépinière d'entreprises sur le site qu'il a évoqué, dans un quartier délicat avec des problématiques particulièrement importantes, voilà un signe de cohérence d'une vraie politique publique à l'endroit des populations que nous ne pouvons que saluer. Et puis, au nom de mon groupe, je souhaite également saluer l'excellent travail que notre collègue Hélène Macé de Lépinay fait au quotidien à la tête de la commission d'attribution des logements du 15ème. Je crois que nous devons toutes et tous saluer ce travail en responsabilité, avec une probité qui n'est pas à démontrer et en tout cas avec une énorme compétence et je la salue avec beaucoup de respect sur ce point.

Nous n'avons pas eu de réponse de la gauche aux demandes que nous avons faites et le vœu que je défends ici, je crois, malheureusement, restera également sans

réponse. Quel est-il ? Il est que nous demandons que ces programmes de logements qui arrivent dans le 15ème soient accompagnés des services publics qui doivent concourir à l'amélioration du quotidien des habitants. C'est quelque chose que nous avons demandé inlassablement avec Philippe Goujon et Jean-François Lamour notamment pour les zones particulièrement denses en termes de logements sociaux et nous ne voyons pas le début d'une réponse concrète, constructive sur ces questions.

Nous ne sommes pas les seuls à demander ces services publics puisque même les syndicats représentatifs de l'Education nationale, pour tout Paris, ont fait exactement la même demande à Colombe Brossel et vous voyez que finalement la droite parisienne comme les syndicats vont pour une fois dans le même sens et on s'étonne que la gauche soit encore aux abonnés absents. Je ne donnerai que quelques exemples concrets mais nous aimerions qu'avec ces logements sociaux, les services publics tels que la « traverse électrique » arrivent, que des écoles dans le sud de l'arrondissement puissent enfin voir le jour ou également des parcs de stationnement qui font cruellement défaut. Vous voyez, Monsieur le Maire, nous avons ici une approche très pragmatique au cœur même des attentes de nos concitoyens et des habitants du 15ème et nous ne pouvons que regretter que la gauche n'ait pas la même vision des choses.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Menguy. Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Notre discussion générale est riche. Je voulais revenir sur quelques éléments qui ont été mentionnés.

- Premier élément, le programme d'accession sociale à la propriété, mentionné par notre collège Géraldine Poirault-Gauvin. Sur le papier, on peut dire que c'est une excellente idée et qu'on pourrait encourager cette accession sociale à la propriété. Pour autant, c'est une réalisation qui a déjà été faite dans le passé, dans les années 1990 quand, Monsieur le Maire, vous étiez dans l'exécutif parisien notamment. Au mieux de son fonctionnement ça concernait 200 à 400 logements par an, c'est-à-dire que 200 à 400 familles bénéficiaient de cette accession sociale à la propriété avec un coût exorbitant alors qu'en plus il n'y avait aucune efficacité parce que, qu'est-ce qui arrivait ? Les personnes qui bénéficiaient d'aides pour accéder à leur logement, avec la spéculation à Paris, quelques années plus tard, elles revendaient, faisaient une plus value, avec aucun apport finalement par rapport à cette accession sociale à la propriété, ça ne créait pas de logements supplémentaires pour les classes qui en bénéficiaient. Premier point.

- Deuxième point, sur toute la discussion engagée par notre collègue Monsieur Lucas sur l'activité économique. Je suis heureux moi aussi qu'on parle d'activité économique, la discussion sur l'habitat, pourquoi pas ? Je passe les poncifs « la gauche n'aime pas l'entreprise, on ne s'en préoccupe pas » mais à tel point que lorsque la gauche était au Gouvernement, puisque vous citez un certain nombre de dirigeants socialistes, la croissance économique était trois fois supérieure à celle que vous connaissez aujourd'hui ...

Monsieur le Maire : Restons dans le sujet, Monsieur Baghdad.

José Baghdad : Je reste dans le sujet que vous avez mené.

Monsieur le Maire : C'est tellement ridicule ! Vous n'avez jamais entendu parler de crise internationale ? Non ça vous aura échappé. Peut-on revenir au PLH ?

José Baghdad : 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, la droite était au pouvoir, il n'y avait pas la même croissance économique à ce moment-là. Moi je suis pragmatique et je regarde ces effets-là.

Ensuite, on parle d'activité économique et la gauche ne s'y intéresse tellement pas qu'à Paris nous avons créé plus de 150.000 emplois jusqu'en 2007 avant la crise. On ne s'en préoccupe pas mais il y a 150.000 emplois qui se créent à Paris, nets, c'est-à-dire qu'effectivement la Mairie de Paris n'y est pour rien du tout, il n'y a qu'une capacité pour les activités économiques à se développer à tel point que la création nette d'emplois à Paris a été de 150.000 emplois de 2001 à 2007. Je comprends que ça vous peine de l'admettre mais c'est une réalité.

- Troisième élément, sur les activités économiques. Monsieur Lucas disait : « Il faudrait réhabiliter les bureaux pour accueillir de nouvelles entreprises ». Nous sommes d'accord et nous le faisons à Paris. Regardez. Pas dans le 15ème mais j'ai quand même en mémoire que très récemment encore, il était avec moi à l'inauguration d'un immeuble « Link » au métro Dupleix, boulevard Grenelle, avec Monsieur Christian Sautter, pour l'inauguration d'un immeuble qui doit accueillir des bureaux. Monsieur lucas, vous dites : pas dans le 15ème, mais à ce moment-là je ne comprends pas que vous puissiez être présent à l'inauguration et ensuite dire qu'on ne réhabilite pas, que la Mairie de Paris n'aide pas à la réhabilitation d'immeubles dans le 15ème. Moi je vous dis que la Mairie de Paris encourage et facilite l'ensemble des réhabilitations pour que des bureaux puissent s'y installer.

Monsieur le Maire : Terminez Monsieur Baghdad sinon je serai obligé de passer la parole à d'autres.

José Baghdad : La discussion est assez dense. Ensuite, sur la discussion d'aller sur le terrain de Monsieur Menguy, c'est tellement un argument à ras de terre, Monsieur Menguy, vous qui vous intéressez tellement à nos arguments et à ce qui se passe sur le terrain, je vais vous répondre Monsieur Menguy, intéressez-vous à ce qui se passe dans la vie économique, allez travailler en entreprise et ne soyez pas un professionnel de la politique payé pour faire que ça et faites comme moi, allez en entreprise.

Monsieur le Maire : Ça c'est grave. Ça me paraît une accusation personnelle un peu grave parce qu'on peut évoquer le cas d'un certain nombre d'entre vous, si vous voulez qu'on déballe tout, on peut y aller. Monsieur Baghdad, je pense que vous avez tort de vous engager dans cette voie et de reprocher des choses comme cela et en plus c'est mensonger de surcroît.

José Baghdad : Ensuite, je voudrais quand même répondre au vœu de Madame Fonlladosa sur les ateliers d'artistes. Comme il a été rappelé, effectivement à Paris, il y a eu une croissance des ateliers qui ont été créés pour accueillir des ateliers et des logements pour les artistes. Il y a une croissance très importante à Paris de l'ordre de plus de 38 % depuis 2001.

Dans le 15ème, aujourd'hui, nous avons à peu près 10 % de l'ensemble des ateliers de Paris. Le 15ème représente 10 % de la population parisienne et il y a 219 ateliers d'artistes dans le 15ème sur 2.233 ateliers à Paris. Dire dans votre vœu que rien n'est fait pour les ateliers, c'est faux et je rappelle que les artistes peuvent très bien travailler partout dans Paris. Paris est une et solidaire et faire en sorte que l'ensemble des artistes puisse travailler et se loger à Paris, oui, aussi dans le 15ème et le 15ème n'est pas dépourvu d'accueil pour les artistes.

Monsieur le Maire : Merci. Les artistes qui sont demandeurs d'ateliers dans le 15ème apprécieront ainsi que les classes moyennes.

Je veux bien vous donner la parole rapidement parce que vous avez été mises en cause personnellement mais très vite alors, Madame Margueritte et Madame Poirault-Gauvin.

Catherine Margueritte : Justement, je remercie José Baghdad d'avoir pointé le doigt sur l'inauguration de locaux de bureaux boulevard de Grenelle et je reprends les propositions de Grégoire Lucas, à savoir, nous aimerions nous aussi avoir des locaux d'activités dans notre secteur très chargé en logements sociaux, du côté du boulevard Lefebvre et où, effectivement, un travail de terrain est effectué. Je peux vous assurer qu'il y a vraiment une demande, Monsieur Baghdad.

Monsieur le Maire : Comme nous attendons toujours la Maison du Développement Economique et de l'Emploi qui nous est promise depuis plusieurs années maintenant. Madame Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Rapidement pour regretter le mépris avec lequel nos jeunes élus socialistes ont traité cette question du logement social et nos propositions. Je me dis que Nicolas Sarkozy a toutes ses changes en 2012 et que la droite a toutes ses changes en 2014. Mais quand on regarde chaque proposition qui figure dans ces vœux, elles sont tirées de l'expérience du terrain, je suis désolée de le dire et j'ai un exemple précis pour chaque proposition qui a été faite. Le problème c'est que la gauche, en matière d'accessibilité ou d'adoptabilité, n'applique ni la loi de 1975, ni la loi de 2005. Vous les avez citées toutes les deux mais elles ne sont pas appliquées.

Pour les échanges, j'ai encore reçu dans ma permanence, la semaine dernière, une personne qui attend depuis 10 ans, qui veut passer d'un 3 pièces à un 2 pièces. Ça, c'est la réalité du terrain. Alors Monsieur Baghdad et Monsieur Mouricou arrêtez de réciter les argumentaires et les notes qui vous ont été faites par les collaborateurs de la Mairie de Paris, venez faire une permanence de conseiller d'arrondissement et vous verrez que la réalité est bien éloignée du monde idyllique que vous décrivez.

Monsieur le Maire : D'ailleurs, la réalité économique c'est que, comme l'a dit Claire de Clermont-Tonnerre, le COS pour l'activité et l'emploi a été réduit de 3 à 1 lors de la révision du PLU pour ce qui concerne le 15ème.

Nous avons, pour ce qui concerne la construction de logements sociaux, une vérité à rétablir. Contrairement à ce que j'entends dire sur les tréteaux, mais enfin ce sont des effets de tribune, encore récemment, je parlais d'une réunion où vous étiez récemment avec Monsieur Delanoë, contrairement à ce qu'on dit ou à ce que je peux lire dans certaines interviews mensongers du Maire de Paris, nous sommes dans le 15ème, favorables à la réalisation de logements sociaux puisque d'ailleurs nous avons voté la quasi-totalité des projets de délibération portant création de 1.400 logements sociaux dans cet arrondissement depuis 2008, qu'avant 2001, avant que Monsieur Delanoë soit Maire il y avait quand même, je sais bien que c'était à l'époque de l'ombre et qu'ensuite il y a eu la lumière mais il y avait quand même 14.000 logements sociaux dans le 15ème avant 2001 et je peux même dire qu'en 2000 : 5.757 logements étaient mis en chantier dans Paris contre 3.775 en 2006, c'est simplement une réalité parce que vous confondez allègrement les constructions et les acquisitions, les logements financés et les logements réalisés.

Dans le diagnostic que nous donne l'APUR, qui est un organisme de la Ville, il est même indiqué que 400 logements sont mis en chantier en moyenne chaque année dans le 15ème, dont la moitié sont des logements aidés et que sur les opérations de logements sociaux, les opérations d'acquisition conventionnement dans le 15ème représentent 45 % de la totalité des logements financés contre une moyenne de 31 % à Paris. Evidemment, les constructions neuves ne sont que de 40 % dans le 15ème contre près de 45 % à Paris. C'était quelque chose qu'il fallait évoquer.

Ensuite, nous sommes évidemment avec un gros problème dans ce PLH c'est que la situation ne risque pas de s'améliorer puisque les mesures à l'égard de l'habitat privé sont complètement sacrifiées, c'est ce qu'a dit rapidement Claire de Clermont-Tonnerre. Nous ne règlerons jamais le problème du logement à Paris s'il n'y a pas aussi un effort envers le logement privé à moins que le Maire de Paris considère que l'ensemble de la population a vocation à être logée dans le social. Aujourd'hui 80 % des opérations de logements dans Paris sont des opérations publiques, ce qui fait évidemment que les prix explosent dans le privé, d'où la spéculation immobilière effrénée à laquelle on assiste. Il y a eu quand même une multiplication par deux du prix à l'achat dans l'ancien depuis 2001. Il y a quand même peut-être une part de responsabilité de la Mairie de Paris à cet égard.

Le taux de rotation dans les logements n'a cessé de se dégrader, c'est la raison pour laquelle il est indispensable que l'accompagnement dans les parcours résidentiels puisse être mis en place et je voudrais informer notre Conseil, sur les 1.400 logements votés dans le 15ème, quand je dis votés, ce ne sont pas ceux qui sont construits, les 2/3 correspondent à des acquisitions d'immeubles qui se libèreront dans des conditions plus ou moins rapides.

En plus, la concentration toujours dans les mêmes quartiers finit par poser des problèmes. Ce sont des problèmes que nous indiquent les assistantes sociales qui considèrent que sans moyens supplémentaires pour accompagner les nouveaux arrivants, les problèmes sociaux et d'insertion et d'intégration même, sont de plus en plus lourds. Le PLH doit donc être associé à davantage d'accompagnement social pour les personnes en difficulté et à la construction d'équipements collectifs, comme le rappelle le vœu de Jean-Baptiste Menguy.

Je crois qu'à une approche uniquement quantitative, qui est celle de ce PLH, il est nécessaire d'associer une approche qualitative, ce qui est loin d'être le cas. D'ailleurs, je suis un peu inquiet que par rapport au vœu qui a été voté lors du débat sur la Tour Triangle, aucune esquisse d'étude concernant la réhabilitation et l'entretien des secteurs vieillissants comme Bargue, Sablonnière, Périchaux, Aristide Maillol et Quatre Frères Peignot, n'ait été aujourd'hui entamée.

Quant aux logements PLS, on a bien compris que toutes vos interventions étaient dirigées contre l'augmentation de l'offre pour les classes moyennes de PLS et ces 2 % correspondent à quoi, mes chers collègues ? D'abord je ne sais pas si le chiffre est réel ou pas. Il faudra qu'on l'examine parce que la vérité ne sort pas toujours de la bouche de Monsieur Dargent. Les gens qui demandent des PLS, figurez-vous, sont tellement quasi assurés de ne jamais avoir la moindre attribution qu'ils n'en font pas la demande. Pour les crèches c'est pareil, nous avons beaucoup moins de demandes que la demande réelle parce que les gens se disent : « on n'arrivera pas à avoir de crèche, on n'arrivera pas à avoir de logement et surtout de logements pour les classes moyennes, donc on n'en fait pas la demande ». C'est tout à fait la réalité et ça c'est l'expérience de terrain.

Sur les 1.400 logements, mes chers collègues, qui ont été votés en Conseil d'arrondissement depuis 2008, 9 % seulement sont des PLS. On est quand même assez loin du tiers prévu par Monsieur Delanoë lors de son discours d'investiture. Entre 9 % et le tiers, je crois qu'il y a une marge de manœuvre. Je ne sais pas si vous étiez là, Monsieur Dargent, mais lors du CICA, Monsieur Mano a déclaré que la règle des trois produits des logements sociaux devait s'appliquer dans chaque immeuble.

Enfin, un autre engagement du Maire de Paris, qui n'a pas suffisamment été évoqué lors de ce débat, ce sont les 35 % de logements familiaux sociaux en T 4 et plus. Depuis mars 2008 la part des logements T4 et plus est de 8 %. Elle n'est pas de 35 % comme le dit Monsieur Delanoë dans ses discours mais de 8 % quand celle des studios est de 60 % dans le 15ème. 75 % d'ailleurs des logements que la commission attribue sous la bienveillante autorité efficace et compétente de Madame Macé de Lépinay, sont des deux pièces ou des studios.

Voilà un certain nombre de précisions que je devais apporter à ce débat en tant que Maire du 15ème, pour vous dire qu'évidemment ce PLH ne nous convient pas pour toutes les raisons que nous avons indiquées et il ne permettra évidemment pas de régler le problème du logement dans Paris tel que pourtant le promettait Monsieur Delanoë en 2001 dès son élection. Maintenant Madame Tachène va répondre aux orateurs.

Anne Tachène : Effectivement, Monsieur le Maire, mes chers collègues, après ce très riche débat, tout d'abord je vous remercie Monsieur le Maire d'avoir rappelé quelques vérités à nos collègues de l'opposition.

Le Programme Local de l'Habitat est l'outil de définition et de pilotage de la politique locale de l'habitat. La délibération soumise au vote présente donc

l'ensemble des actions retenues pour la période 2011-2016 susceptibles de répondre aux besoins de logements et d'hébergements, de favoriser la mixité sociale et d'assurer une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre, exigence légale afférente à tout PH. Il ne sera définitivement adopté qu'en mars ou avril 2011 après avis du représentant de l'Etat à Paris et du comité régional de l'habitat.

Il est tout d'abord à noter que les mairies ont été effectivement consultées dans le cadre de l'élaboration de ce programme d'actions, à l'échelle de l'arrondissement mais je parle bien ici de consultation. Il n'a pas été possible d'amender ce projet si bien que le document que nous avons aujourd'hui n'est pas le fruit d'un compromis mais bien l'expression politique de l'exécutif parisien.

Il est à noter également que la période d'action 2011-2016, c'est-à-dire à cheval sur la mandature, ne rend pas l'engagement sur les objectifs très facile à identifier.

Ce PLH ambitionne tout d'abord de développer et mieux répartir l'offre de logements, de répondre à la diversité des besoins de logements, de poursuivre la requalification du parc de logements et prévenir sa dégradation, de rendre durable les logements parisiens, d'inscrire les actions dans une perspective métropolitaine, d'unir les acteurs institutionnels autour des exigences financières du PLH.

Il est à noter que le précédent PLH, adopté en 2004, visait déjà ces trois premiers objectifs, le quatrième tenant compte des engagements du Plan Climat voté en 2007, le cinquième fondé sur l'évidence que les problématiques du logement et de l'habitat est de portée limitée puisque le PLH reste juridiquement un document communal. Enfin, le dernier s'adresse clairement au Gouvernement. Inscrit dans la continuité du précédent PLH et des engagements formulés lors de la communication du Maire, en avril 2008, c'est donc au regard des résultats obtenus qu'il doit être apprécié.

Ainsi, si nous ne remettons pas en cause l'objectif des 20 % de logements sociaux, ni à Paris, ni dans le 15ème et je tiens à le rappeler ici clairement, puisque nous avons voté toutes les délibérations en ce sens depuis le début de cette mandature, nous ne pouvons pas accepter l'échéance anticipée de 2014 ni les moyens choisis pour y parvenir. Je rappelle ainsi à mes collègues que la loi SRU fixe comme date ultime l'année 2020.

Le souhait que nous formulons, c'est bien ici de répondre aux besoins des Parisiens, ce soir nous sommes tout à fait attentifs, notamment aux habitants du

15ème. C'est la raison pour laquelle un certain nombre de vœux ont été déposés par mes collègues de la majorité de ce conseil.

Aussi, je vous propose de voter favorablement le vœu pour la création de locaux culturels associatifs et d'ateliers d'artistes au pied d'immeubles sociaux et la création d'un lieu culturel dans le quartier Périchaux/Brassens.

Je vous propose également de voter favorablement le vœu relatif aux impératifs qui s'imposent aux futures opérations de construction ou de réhabilitation lourdes de logements sociaux dans le cadre du PLH.

Bien sûr, je vous propose de voter favorablement le vœu relatif à l'accompagnement des locataires du parc social de la Ville de Paris dans leur parcours résidentiel.

De même, je vous propose un vote favorable au vœu demandant la prise en compte dans les projets de logements sociaux portés par la Ville, des réalités locales de l'équilibre des quartiers et de la préservation de l'emploi de notre arrondissement.

Je vous propose également un vote favorable à la demande de requalification, la rénovation, l'entretien et la mise en conformité avec le Plan Climat, du patrimoine social de la Ville de Paris.

Enfin, attentifs aux besoins des nouvelles populations en matière d'équipements collectifs, je vous propose un vote favorable de ce vœu.

Pour finir, je regrette que le sujet de l'accession sociale à la propriété ne soit pas abordé dans ce document. La municipalité refuse de soutenir le programme d'accession sociale à la propriété qui pourrait, par un équilibre sur les charges foncières, voir le jour dans les zones d'aménagement. La Ville s'appuie sur le prêt Paris Logement et ce PLH renouvelle ce dispositif pour un coût annuel de 24 millions d'euros pour des raisons qui apparaissent très modestes. Je souligne simplement devant ce conseil que le Gouvernement vient de réformer ses aides à l'accession en ciblant sur les classes moyennes, son prêt à taux zéro renforcé.

Voilà, mes chers collègues, ce que j'avais à vous dire sur ce Programme Local de l'Habitat. Très logiquement il s'inscrit dans la continuité du précédent et sans surprise particulière depuis les orientations du Maire en 2008. Mes chers collègues, ce que nous votons ce soir, c'est bien le document par lequel la Ville de Paris définit pour une durée de six ans sa politique pour le logement et l'habitat

sur l'ensemble du territoire parisien. Aussi, compte tenu de tout ce que j'ai dit précédemment, je vous propose de ne pas adopter cette délibération.

Monsieur le Maire : Merci pour votre intervention et pour votre réponse notamment concernant les vœux. Nous allons donc procéder au vote de chaque vœu que je ne rappellerai pas, je les citerai rapidement.

Le vœu 22 relatif à la création de locaux culturels et d'ateliers d'artistes.
Qui est pour ? Contre ? Abstention ? NPPV ? Ne prend pas part au vote pour la gauche.

Le vœu 23 relatif aux impératifs qui s'imposent aux futures opérations de construction ou de réhabilitation lourdes de logements sociaux dans le cadre du PLH.
Qui est pour ? Contre ? Contre pour la gauche.

Le vœu 24 relatif à l'accompagnement des locataires du parc social de la Ville de Paris dans leur parcours résidentiel.
Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote pour la gauche.

Le vœu 25 relatif à la prise en compte dans les projets de logements sociaux portés par la Ville, des réalités locales de l'équilibre des quartiers et de la préservation de l'emploi de notre arrondissement.
Qui est pour ? Contre ? Contre pour la gauche.

Le vœu 26 relatif à la requalification, la rénovation, l'entretien et la mise en conformité avec le Plan Climat, du patrimoine social de la Ville de Paris.
Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote pour la gauche.

Le vœu 27 relatif aux besoins des nouvelles populations en matière d'équipements collectifs dans le cadre du PLH.
Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Ne prend pas part au vote pour la gauche.

Merci. Maintenant je mets aux voix la délibération.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Elle est rejetée.
Je vous remercie.

◊

10. 2010 DEVE 119 – Avis du Conseil de Paris sur la demande d'autorisation formulée par l'Hôpital d'Instruction des Armées du Val de Grâce en vue d'exploiter, au titre de la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement -ICPE- une installation de réfrigération au 74 boulevard de Port Royal -5ème arrdt-.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

11. 2010 DEVE 38 – Signature d'une convention avec l'association « Le Club Vaugirard » pour l'attribution d'une subvention en nature, soit 800 bouteilles de vin issues des vignes du Parc Georges Brassens, afin que ladite association les vende au profit des œuvres sociales de l'arrondissement.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

12. 2010 DFPE 104 – Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association « L'œuvre de la chaussée du Maine-CEASIL -OCM-CEASIL-» pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de la crèche collective pour un montant de 90.524 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

13. 2010 DFPE 107 – Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association « L'œuvre de la chaussée du Maine-CEASIL -OCM-CEASIL- halte-garderie » pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa halte-garderie pour un montant de 163.031 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

14. 2010 DFPE 401 - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association « CRESCENDO » pour l'attribution d'une subvention d'équipement pour la restructuration d'un établissement d'accueil de la petite enfance 16 allée des Frères Voisin.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

15. 2010 DAC 350 - Subvention à l'association « Chœur et Orchestre Symphonique de Paris » pour un montant de 4.000 euros.

Monsieur le Maire : Madame Fonlladosa.

Ghislène Fonlladosa : Je ne sais pas si vous avez eu le temps, mes chers collègues, de regarder ce dossier. Cette association, très importante sur tout Paris, qui a son siège rue Oscar Roty, a demandé pour l'année 2010 une subvention de 40.000 euros et a bâti son budget 2010 en conséquence. Or elle se retrouve avec une subvention de 4.000 euros. Je n'ai hélas pas pu avoir, dans les délais où j'ai eu l'information, la trésorière et plus d'explications mais ils semblaient assez catastrophés sur ce sujet.

Monsieur le Maire, pourrait-on demander de voter un montant plus élevé que les 4.000 euros, par rapport aux 40.000 euros demandés ?

Monsieur le Maire : Je mets aux voix le principe de la discussion sur le vœu de Madame Fonlladosa.

Qui est pour ? Qui est contre ? Allez-y.

Ghislène Fonlladosa : Le Conseil d'arrondissement du 15ème demande que la subvention à l'association « Chœur et Orchestre Symphonique de Paris 15ème » soit portée à 20.000 euros.

Monsieur le Maire : Nous allons voter ce vœu sauf s'il y a des explications de vote. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Je ne peux, au nom de mon groupe, que m'élever contre cette façon de faire. Les subventions sont proposées par les services de la Ville de Paris après une instruction sur un certain nombre de critères.

On a le sentiment que Madame Fonlladosa, comme ça, sur un coin de table, se dit « Tiens, on pourrait rajouter quelques milliers d'euros ». Madame Fonlladosa, ce n'est pas une gestion responsable des finances publiques d'une collectivité comme la nôtre. Vous vous imaginez bien ce qui se passerait si l'ensemble des arrondissements faisait comme vous le faites, en disant « ça ne me parait pas assez », vraiment « au doigt mouillé ». Donc je trouve que votre façon de faire, Madame Fonlladosa, ce n'est pas la première fois, ce n'est peut-être pas la dernière, n'est pas responsable et on se doit de vous le dire parce que lorsqu'on gère une collectivité publique, on ne le fait pas de la façon que vous venez de nous proposer.

Donc, pour ces raisons-là nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : En dehors des invectives que Monsieur Dargent adresse à ses collègues, il donne évidemment des instructions à la majorité municipale du 15ème pour que celle-ci ne puisse pas proposer des vœux en conseil, comme c'est le cas à longueur d'heures de délibération au Conseil de Paris. Sinon, on peut aussi, non seulement ne pas proposer que ce soient les Mairies d'arrondissement qui examinent les subventions d'intérêt local mais aussi supprimer la vie des Conseils d'arrondissement. Vous serez là totalement cohérents avec votre proposition.

Donc Madame Fonlladosa propose cette subvention. D'ailleurs, il me semble avoir entendu ici un certain nombre de débats sur des subventions autrement plus importantes, qui tombaient du ciel telle une pluie d'or sur un certain nombre d'associations à partir du moment où celles-ci effectivement complaisaient à la gauche.

Il y a d'autres intervenants puisque Monsieur Dargent a ouvert la boîte de Pandore. Monsieur Mouricou.

Philippe Mouricou : Merci Monsieur le Maire. C'était simplement pour préciser que la subvention était identique à celle qui est aujourd'hui proposée, en 2009, que pour l'établissement du budget. Il y a déjà le budget 2009 qui peut servir de base.

Monsieur le Maire : Monsieur Loriau, qui a été mis en cause, va s'exprimer, une fois de plus puisqu'on l'entend à chaque conseil.

Jérôme Loriau : Oui, Monsieur le Maire, pour dire que je fais partie de ces élus qui ont été élus justement dans l'arrondissement et qui viennent régulièrement siéger au Conseil d'arrondissement et qui s'expriment d'ailleurs.

Et pour vous dire … Non ce n'est pas le cas de tous, surtout sur les rangs de la gauche.

Monsieur le Maire : C'est Monsieur Loriau que vous avez mis en cause, … et Madame Hidalgo, elle est rentrée chez elle dans le 15ème à cette heure-ci ? Non, elle n'est pas là à chaque fois, on a les procès-verbaux. Pour le moment, Monsieur Loriau a la parole et lui seul.

Jérôme Loriau : Pour vous dire, Monsieur Dargent, que le principe que vous décriez, s'agissant de la politique culturelle, est celui exactement que nous vérifions à chaque fois que nous examinons un projet de délibération concernant la jeunesse et les sports puisque les critères qui ont été établis et votés par ce Conseil d'arrondissement, comme par le Conseil de Paris, en matière de calcul des subventions aux associations sportives, sont systématiquement bafoués par les services de la Ville au cours de l'instruction et vous aurez, lors de tous les prochains examens de projets de délibération la démonstration de cette règle-là, Monsieur.

Monsieur le Maire : Interventions nombreuses et riches en qualité. Monsieur Lamour.

Jean-François Lamour : Merci Monsieur le Maire. Monsieur Dargent va m'entendre encore une fois, pas pour répéter les choses dites au Conseil de Paris mais pour lui dire que Monsieur Dargent, vous auriez mieux fait, une nouvelle fois, de vous taire. L'Arc de Triomphe, Monsieur Dargent …

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, vous n'acceptez pas qu'on vous interrompe mais vous ne cessez d'interrompre les autres.

Jean-François Lamour : L'Arc de Triomphe a son soldat inconnu mais le Conseil d'arrondissement du 15ème a son conseiller inconnu. Monsieur Mathieu Blin, Monsieur Dargent, que vous avez fait élire sur votre liste, n'est pas venu une fois, je dis bien une fois, au Conseil d'arrondissement. C'est le conseiller inconnu. Vous auriez pu me dire : « Il a une carrière au Stade Français, il faut le laisser s'entrainer ».

Monsieur le Maire : Et Madame Hidalgo, où est-elle ? Monsieur Dargent, cela suffit, Monsieur Lamour a la parole et lui seul.

Jean-François Lamour : Mais Monsieur Dargent, Monsieur Mathieu Blin a pris sa retraite. Monsieur Dargent est mal à l'aise et Monsieur Mathieu Blin d'ailleurs a

fini sa carrière, il n'est plus professionnel de rugby. Tiens, le rugby, parlons-en. Plutôt que de donner 200 millions pour construire un stade de rugby, vous feriez bien d'aider l'association à laquelle fait référence Madame Fonlladosa. Monsieur Blin est maintenant à la retraite, il aurait pu venir ici, je pense que ça n'aurait pas dérangé.

Monsieur le Maire : On aurait été heureux de le rencontrer, de le connaître.

Jean-François Lamour: Monsieur Dargent, quand vous vous permettez de critiquer Jérôme Loriau qui est présent en permanence, qui fait son job d'adjoint en charge du secteur que lui a confié le Maire du 15ème arrondissement, je crois que vous faites une grossière erreur mais ce n'est pas la première. Au moins, cela nous permet de rétablir un certain nombre de vérités, Monsieur Dargent. Mais comme vous avez l'habitude d'être un gros démago et un gros menteur, on peut continuer comme cela.

Monsieur le Maire : Monsieur Dargent, vous n'avez pas la parole.

Après cette petite mise au point qui était nécessaire, Monsieur Lefevre a la parole.

Franck Lefevre: S'il vous plait, mes chers collègues, juste une remarque parce que Monsieur Dargent est hilare depuis un certain temps parce que ses collègues de la gauche ne manquent pas d'interpeller les uns et les autres depuis le début de la séance, c'est tout à fait insupportable, notamment sur la profession des élus, de les mettre en cause. Il me semble me souvenir, Monsieur Dargent, que lors d'un débat ici sur un poste qui aurait été créé dans une société d'économie mixte du 15ème, où vous étiez concerné, vous étiez scandalisé par les propos qui avaient été tenus dans cette enceinte. Tous les adjectifs y étaient passés. S'il vous plait, Monsieur Dargent, un peu de modération sinon je vous rappelle à vos bons souvenirs.

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad.

José Baghdad: Merci Monsieur le Maire. Je pense que nous avons de manière régulière ce débat sur la présence des élus. Je pense qu'effectivement nous pouvons regretter l'absence de Mathieu Blin et nous sommes aussi les premiers à regretter qu'il ne puisse pas siéger au Conseil d'arrondissement. C'est sa décision à lui et vous pouvez mettre en cause l'ensemble des élus de gauche mais en tout cas c'est un engagement personnel, libre à lui d'en tirer les conséquences qu'il veut.

Monsieur le Maire : Et pas les autres alors ? Il n'y a que lui qui a cette indulgence.

José Baghdad : A lui d'en tirer les conséquences. Non, à chacun d'en tirer les conséquences. Je vous rappelle quand même que Mathieu Blin est simple conseiller d'arrondissement et à ce titre ne perçoit aucune indemnité. Je rappelle que d'autres élus siégeant ici, n'ayant jamais pris la parole dans ce conseil d'arrondissement, même s'ils viennent de temps en temps montrer leur visage ...

Monsieur le Maire : On continue à élever le débat, si je comprends bien.

José Baghdad : Ça ne vous fait pas plaisir mais c'est comme ça.

Monsieur le Maire : Achevez parce que ça n'a rien à voir avec le sujet. Terminez, Monsieur Baghdad. Vous devriez peut-être changer de sujet.

José Baghdad : Ne mettez pas le sujet là, on vous répond à votre niveau.

Monsieur le Maire : Excusez-moi, c'est vous qui l'avez lancé.

José Baghdad : Je comprends que vous soyez mal à l'aise sur ce sujet, qu'un élu qui touche les indemnités de conseiller de Paris n'ait jamais pris la parole, un, même deux élus, conseillers de Paris, qui n'ont jamais pris la parole dans cette assemblée. Après, les habitants peuvent dire ...

Monsieur le Maire : Monsieur Baghdad, s'il vous plait, vous terminez parce que ça commence à bien faire.

Je prends la parole, si vous permettez, c'est quand même moi qui suis maître de l'ordre du jour. Je regrette et je déplore que la gauche en permanence mette en cause des élus. Il n'y a pas ici de « simples » conseillers d'arrondissement et de « grands » conseillers de Paris, il n'y a que des élus du 15ème arrondissement qui font leur travail sur le terrain et en conseil d'arrondissement.

Maintenant je mets aux voix le vœu de Madame Fonlladosa.
Qui est pour ? Qui est contre ? NPPV. Très bien.

Et maintenant le projet de délibération qui est amendé par ce vœu.
Qui est pour ? Qui est contre ? NPPV. Adopté. Le vote est terminé.

Cette délibération est amendée par le vœu rattaché. Oui, Monsieur Dargent. Vous ferez un recours contre cette délibération ... Vous continuez les insultes et les invectives, on y est habitué, c'est absolument insupportable. Alors maintenant vous vous taisez, c'est moi qui dirige les débats.

◊

16. 2010 DAC 604 - Subvention à l'association « Concorde Opéra » d'un montant de 1.500 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

17. 2010 DAC 633 - Subvention à l'association « Danse de joie » pour un montant de 1.300 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

18. 2010 DAC 658 - Subvention à l'association « Les amis de la chorale la voix est libre » pour un montant de 1.500 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

19. 2010 DJS 445 - Subvention à l'association « Kiosquorama » d'un montant de 3.500 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

20. 2010 DJS 336 - Subvention à l'association « Jeunes Insertion XV » d'un montant de 3.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

21. 2010 DJS 452 - Subvention d'équipement à l'association « Jeanne d'Arc de Vaugirard » pour un montant de 10.000 euros.

Monsieur le Maire : Pas d'intervention. Merci.

◊

Je soumets à notre conseil l'adoption des projets de délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'inscription.

Qui est pour ? Contre ? Abstention ? Merci. Ils sont adoptés.

◊

Monsieur le Maire : Nous passons maintenant à l'examen des vœux.

28. Vœu au Maire de Paris présenté par la droite relatif à la prise en compte des préoccupations des riverains dans l'aménagement du secteur « Lourmel-Eglise ».

Ce vœu est présenté par Géraldine Poirault-Gauvin.

Géraldine Poirault-Gauvin : Merci Monsieur le Maire. Voilà exactement une opération très importante pour notre arrondissement sur l'aménagement du secteur Lourmel-Eglise qui prévoit un certain nombre d'équipements collectifs qui sont très importants.

Voilà un exemple d'une concertation totalement ratée par la mairie centrale et la SemPariSeine puisque depuis deux ans que nous nous réunissons en conseil de quartier, en réunions d'information ici même à la Mairie du 15ème, jamais une seule revendication des riverains n'a été prise en compte par les responsables publics et je le regrette. Pourtant, et nous avions un débat tout à l'heure sur le Programme Local de l'Habitat, nous avons évoqué toutes les précautions qu'il fallait prendre pour accompagner un projet.

Je vais revenir sur les cinq points de ce vœu pour vous proposer ensuite un vote par article si vous l'acceptez, Monsieur le Maire.

- Premier point essentiel aux yeux des habitants : la sécurité de cet îlot. Aujourd'hui il s'agit d'un îlot qui est clos, il va y avoir un changement donc il faut prendre en compte un certain nombre de paramètres comme la nécessité d'une

vidéo protection, des accès restreints aux seuls résidents le soir, et la nuit un plan lumière.

- Deuxième demande : la hauteur des immeubles. Il y a eu un engagement depuis le début de cette concertation par la Ville de Paris pour que le 4ème étage ne soit pas dépassé. Malheureusement les cotes ont augmenté au fur et à mesure … ou alors je fais une explication article par article ?

Monsieur le Maire : Allez-y, continuez, ce n'est pas la gauche qui dirige les débats malgré ses tentatives qui ne marcheront pas. Donc vous continuez.

Géraldine Poirault-Gauvin : … les cotes ont augmenté au fur et à mesure au cours de ces deux dernières années et donc la contre proposition qui est faite c'est de limiter les constructions à 4 étages maximum.

- Troisièmement. Il y a une densification excessive et pas assez de végétalisation. On nous parle de toitures végétalisées, très bien, mais les riverains ne pourront pas en profiter.

- Quatrième inquiétude : la climatisation et la ventilation. Là aussi nous n'avons eu aucune amélioration.

- Je termine par la circulation automobile. D'ailleurs Monsieur Dargent a répondu récemment aux riverains en déclarant qu'il y aurait 200 mouvements quotidiens au sein de cet îlot par jour, alors qu'aujourd'hui il y en a zéro, ce qui va générer du bruit, de la pollution et donc il faut des aménagements particuliers et des contre-propositions sont faites.

Monsieur le Maire : Merci Madame Poirault-Gauvin. Nous allons donc passer au vote, s'il n'y a pas d'explication de vote. Il y a deux élus à gauche qui lèvent la main. Il y a une explication de vote et un rappel au règlement. Si Monsieur Mouricou veut faire un rappel au règlement, qu'il le fasse.

Philippe Mouricou : Bien sûr, car vous le savez, chers collègues, en vertu de l'article 21 de notre règlement intérieur, l'exposé des vœux non rattachés doit se limiter à une minute et nous avons, comme à l'accoutumée, grandement dépassé ce timing, ce que je regrette.

Monsieur le Maire : C'est l'hôpital un peu qui se moque de la charité mais on a l'habitude. En tout cas les riverains apprécieront que moins d'une minute soit consacrée à cet important sujet. Monsieur Dargent a, lui, deux minutes pour faire son explication de vote.

Claude Dargent : Première remarque. Ce vœu n'est absolument pas conforme à la présentation des vœux. Il n'a jamais été fait dans cette enceinte de vote par article. Si on veut un vote par article, Madame Poirault-Gauvin, il faut faire cinq vœux.

Géraldine Poirault-Gauvin : C'est ce que je voulais faire.

Claude Dargent : C'est trop tard, ce n'est pas comme ça que ça a été déposé. Deuxième remarque. Je prendrai juste deux extraits de ce vœu pour montrer combien, quand même, la majorité du 15ème se moque de ses habitants.

Je lis au deuxième alinéa. Ecoutez-moi, Monsieur Lamour, avant de prononcer des jugements définitifs. Vous allez m'expliquer, vous allez m'expliquer comment les élus de la majorité du 15ème, dont vous, qui partagent les préoccupations des habitants et soutiennent la création des équipements projetés, donc soutiennent notamment un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes d'une centaine de lits donc une cinquantaine de lits dans un EHPAD, une cinquantaine de logements sociaux.

Voilà, vous êtes pour tout ça, je vous félicite, Monsieur Lamour. Mais je lis un peu en dessous : « regrets, la hauteur excessive des constructions ; il faut descendre à 4 étages », donc il faut enlever 2 étages et juste en-dessous : « trop forte densification de l'îlot ; il faut augmenter la végétalisation des sols ».

J'aimerais que la droite du 15ème m'explique comment on fait pour maintenir un certain nombre de lits d'EHPAD, pour maintenir des logements sociaux et d'un autre côté augmenter la végétalisation au sol et diminuer les surfaces.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Vous avez inventé les lits d'EHPAD et les logements sociaux en sous-sol, je vous en félicite.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Dargent. Chacun s'est exprimé. Nous allons passer maintenant au vote par article.

Madame Poirault-Gauvin,

Article 1 -

Géraldine Poirault-Gauvin : La sécurisation de l'îlot : adapter l'éclairage, mettre en place un vrai plan de vidéo protection, une restriction de l'accès en soirée et la nuit.

Monsieur le Maire : Nous allons voter sur cet article 1. Vous pouvez vous exprimer.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? NPPV ? Adopté. Très bien.

Article 2 -

Géraldine Poirault-Gauvin : L'accroissement de la végétalisation au sol de l'îlot.

Monsieur le Maire : Personne ne souhaite s'exprimer ?

Qui est pour ? Qui est contre ? NPPV ? Adopté.

Article 3 -

Géraldine Poirault-Gauvin : Le plafonnement des locaux à 4 étages, locaux techniques compris pour l'EHPAD et pour les logements sociaux. Je vous signale que la politique du chiffre ... je réponds à votre argument, Monsieur Dargent. On peut faire des logements moins grands et en faire une cinquantaine.

Monsieur le Maire : Nous sommes dans le vote, nous ne sommes plus dans le débat, Madame. Donc on vote cet article 3.

Qui est pour ? Qui est contre ? NPPV ? Adopté.

Article 4 -

Géraldine Poirault-Gauvin : Installation d'un système de climatisation et de ventilation des bâtiments respectueux de l'environnement.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? NPPV ? Adopté.

Article 5 -

Géraldine Poirault-Gauvin : Et surtout l'abandon du libre d'accès de l'ensemble des véhicules à moteur et l'aménagement d'une circulation au sous-sol. Ça a été

demandé à maintes reprises. Avec l'installation d'une barrière rue de Lourmel avec un contrôle par badges permettant de réduire les nuisances.

Monsieur le Maire : Qui est pour ? Qui est contre ? NPPV ? Adopté. Merci.

◊

29. Vœu au Maire de Paris présenté par la droite relatif à la construction d'une crèche rue Olivier de Serres.

Monsieur le Maire : Madame Malassis.

Françoise Malassis : Ce vœu se suffit à lui-même mais je voulais simplement rappeler que lors du conseil de quartier Georges Brassens, le 14 octobre dernier, l'ordre du jour ...

(Brouhaha dans la salle)

Monsieur le Maire : S'il vous plait ! Maintenant, ça commence à bien faire, mes chers collègues, nous sommes dans un débat sérieux sur une création de crèche donc vous cessez de vous croire à la comédie ou au théâtre. Je vais être obligé de faire des rappels, Monsieur Dargent. On garde à ces débats la sérénité et le sérieux qu'il convient, surtout quand il s'agit de sujets importants concernant la vie quotidienne des habitants. Madame Malassis a la parole et elle seule.

Françoise Malassis : Je rappelais que lors du conseil de quartier Georges Brassens, l'ordre du jour était consacré, entre autre, à la restructuration du groupe scolaire Olivier de Serres. A cette occasion il a été indiqué que cette opération prévoyait la libération d'une parcelle de terrain de 2450 m² et vous en avez profité, Monsieur le Maire, pour demander d'envisager la construction d'un équipement réservé à la petite enfance dans un secteur où ils font défaut et que, je cite : « l'équipe de Monsieur Delanoë reconnaît que l'accueil des tout-petits est loin d'être satisfaisant ».

Comme vous aviez envisagé avec Monsieur Nadjovski de proposer l'implantation de crèches dans la plupart des opérations d'urbanisme, c'est la raison pour laquelle nous déposons ce vœu et j'ose espérer qu'il fera l'unanimité dans notre assemblée.

Monsieur le Maire : Merci. Monsieur Dargent.

Claude Dargent : Il s'agit d'un projet complexe qui dépasse la simple rénovation d'une école, qui s'inscrit dans une réflexion plus large sur l'aménagement du quartier.

Il y a effectivement un espace qui est libéré, qui permet de développer d'autres programmes utiles à la collectivité. Les services de la Ville vont naturellement étudier les besoins de ce quartier en termes de services publics et d'équipements. Effectivement, une crèche, c'est une possibilité mais à ce stade il est prématuré de décider d'un équipement particulier. Les services de la Ville vont d'abord procéder à une évaluation des besoins.

Ce vœu est pour l'instant prématuré et donc, nous ne prendrons pas part au vote.

Monsieur le Maire : Monsieur Menguy, pour une explication de vote.

Jean-Baptiste Menguy : Monsieur le Maire, d'abord en tant que conseiller de Paris chargé de coordonner notamment le conseil de quartier Georges Brassens, je crois utile de rappeler l'importance de ce vœu pour un quartier qui a un vrai besoin. Je ne sais pas ce que les études préalables de la Ville de Paris donneront comme résultat mais quand on connaît le terrain on s'aperçoit qu'il y a un vrai manque.

Je regrette, non seulement l'attitude globale de la gauche ce soir mais je regrette qu'elle ne souhaite pas prendre part à une demande, ou en tout cas au fait que les élus du 15ème demandent d'envoyer un signe fort pour les familles du 15ème et dans ce quartier en particulier. Je crois que dans ces cas-là il convient que les élus décident de bon sens, même si les études ultérieures de la Ville de Paris apportent d'autres conclusions, je crois que c'est important que nous donnions une direction et que nous prenions position sur le devenir d'une parcelle et sur les services publics que nous souhaitons voir offrir à la population et aux familles. Je crois que c'est important que nous puissions nous rejoindre sur ce genre de signe à envoyer nonobstant les conclusions des études des « sachants » de la Ville de Paris.

Je regrette encore une fois, à titre personnel et c'est un professionnel de la politique en devenir qui vous le dit, que la gauche ait une attitude de mépris et en tout cas d'incurie manifeste, non seulement vis-à-vis des habitants du 15ème mais également des propos de leurs collègues élus qui ont au moins la même légitimité qu'eux. Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Merci Monsieur Menguy. Je mets donc aux voix ce vœu 29 pour la création d'une crèche rue Olivier de Serres.

Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? NPPV ? Adopté.

◊

30. Vœu au Maire de Paris présenté par la gauche relatif au respect de la féminisation des titres de mesdames les élues du 15ème arrondissement.

Monsieur le Maire : La parole est à Madame Lalem.

Fatima Lalem : Merci. Chers collègues. J'aurais souhaité ne pas avoir à présenter ce vœu tant il me semblait que cette question était une demande tout à fait légitime qui n'avait pas besoin de passer par l'interpellation d'un vœu. Mais toujours est-il que je le fais ce soir parce que je crois que ça devient assez insupportable d'arriver et de voir sur des chevalets nos noms, à côté : conseiller de Paris alors même que ces cinquante dernières années, l'évolution de nos sociétés démocratiques s'est accompagnée d'une féminisation légitime. La prise de responsabilité des femmes dans le domaine social, dans le domaine professionnel, dans le domaine politique a donné lieu à une reconnaissance de leur identité sociale et professionnelle.

Cela ne semble pas du tout vous préoccuper ni vous intéresser, c'est bien dommage parce que, au-delà de la terminologie, c'est quand même bien le sens de la place que vous faites à la question de la parité. C'est bien cela qui est en débat et je regrette, à la fois l'attitude générale, et quand on parle de mépris, je crois que vous n'avez absolument pas de leçon à nous donner et que bien souvent, malheureusement, nous en faisons les frais. Je crois que c'est une question tout à fait essentielle, légitime et je vous demande de la respecter d'autant que juridiquement c'est une demande tout à fait fondée.

Monsieur le Maire : Merci Madame. Je vais laisser la parole à Madame Chérioux pour répondre mais je vous fais remarquer que sur les chevalets il n'y a pas d'inscription des titres ...

Fatima Lalem : ... Conseiller de Paris.

Monsieur le Maire : Non, il n'y a jamais eu ...

Fatima Lalem : Pas ici.

Monsieur le Maire : Mais où ?

Fatima Lalem : Mais dans toutes les instances où on est, sur le site, regardez bien, dans le conseil de quartier, j'arrive, je suis conseiller de Paris. Regardez. Vous voulez que je vous envoie le détail ?

Monsieur le Maire : J'ai le site ici et : déléguée, première adjointe, Fatima Lalem conseillère de Paris, adjointe au Maire, on peut mettre conseiller si vous préférez, adjointe au Maire de Paris chargée de l'égalité femme/homme … Voilà le site de la mairie du 15ème.

Maintenant nous allons donner la parole. Monsieur Dargent n'a pas la parole, une fois de plus. Monsieur Dargent a beau essayer de troubler le bon ordonnancement de ces débats, il n'y arrivera pas.

Fatima Lalem : Ecoutez, je vais vous envoyer toutes les preuves.

Monsieur le Maire : Madame Lalem, vous vous êtes exprimée déjà. Merci. Si vous voulez, nous allons essayer de vous répondre si vous cessez vous aussi d'éructer pour que Madame Chérioux qui est conseillère déléguée … s'il vous plait on se calme. Je ne sais pas ce qui se passe ce soir, soit c'est la pleine lune, soit il y a un problème à gauche mais vraiment c'est difficile de s'exprimer.

Je vais demander un peu de silence, si on peut débattre d'un sujet important dans le silence. Ce serait intéressant de pouvoir écouter la réponse de Madame Joëlle Chérioux.

Joëlle Chérioux : On a bien entendu le souci qu'expriment nos collègues de l'opposition à travers ce vœu. Je confirme les propos du Maire, à savoir que la féminisation des titres sur les chevalets de réunion n'existent pas, puisqu'il y a simplement les noms qui y sont portés. Je suis allée sur le site de la Mairie et j'ai bien vu que les titres y étaient féminisés. En fait ce vœu nous donne aussi l'occasion de souligner l'importance que nous attachons ici, à la Mairie du 15ème, aux problèmes de l'égalité Femmes/Hommes et au travail que nous avons fait dans ce domaine.

Je rappelle d'ailleurs que c'est Nicolas Sarkozy et le Gouvernement de François Fillon qui ont érigé les violences faites aux femmes comme grande cause nationale en 2010.

Je rappelle aussi la loi de février dernier, que vous avez votée, Monsieur le Maire, une loi renforçant la protection des victimes et la prévention et la

répression des violences faites aux femmes. Elle permet ainsi aux juges de prendre des mesures de protection immédiate et introduit, ce qui est tout à fait nouveau, la notion de violence psychologique et de harcèlement moral.

C'est d'ailleurs ce thème que nous avons retenu pour le colloque que nous organisons ici à la Mairie, le 25 novembre prochain, avec l'AVIP dans le cadre justement de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes ... Si ça ne vous intéresse pas, Madame Lalem ...

Monsieur le Maire : Madame Lalem, vous n'avez pas la parole. Madame Chérioux fait la réponse qu'elle veut à la question que vous avez posée et elle peut tout à fait éclairer notre conseil sur la politique menée en ce sens

Joëlle Chérioux : Je rappelle aussi, toujours dans ce cadre, la manifestation que nous montons avec le PAD et les associations « elle s'imagine » et « passiflora » le 26 novembre à la Maison des associations.

Monsieur le Maire : Pas de débat entre vous. Continuez Madame Chérioux, ne vous laissez pas interrompre ou déstabiliser par des interventions intempestives.

Joëlle Chérioux : Nous, on l'a organisée et vous, vous financez, pour une fois ça tombe bien. Comme vous le voyez, notre Mairie est très active sur ce thème des violences faites aux femmes mais aussi sur l'égalité femmes/hommes en général sur lequel vous avez beaucoup insisté tout à l'heure.

Quelques exemples :
- sortie au bord de la mer le 8 août dernier de 130 mamans du quartier Brancion avec leur bébé,
-subvention à l'association Alpha 15 qui donne des cours d'alphabétisation à des femmes d'origine étrangère,
-colloque en mars 2009 sur le problème de l'égalité des femmes avec « Femmes 3000 »,
-projection-débat sur le film « la journée de la jupe » le 8 mars dernier,
-groupe de travail que vous avez créé, Monsieur le Maire, et que j'anime sur ce sujet au sein du comité local de sécurité, groupe de travail qui a réalisé une brochure que voici et pour laquelle j'avais sollicité Madame Lalem pour obtenir une subvention pour la faire traduire en différentes langues. A ce jour, je n'ai toujours aucune réponse.

Mais l'égalité Hommes/Femmes ne se résume pas à cette problématique, il faut également s'interroger sans tabous sur le problème de la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale des femmes ...

Monsieur le Maire : Monsieur Mouricou et Madame Lalem, vous n'avez pas la parole, laissez Madame Chérioux s'exprimer.

Joëlle Chérioux : ... mais encore faut-il que les moyens de cette liberté existent. Actuellement, une famille sur deux déclare ne pas avoir d'accès au mode de garde souhaité et la très grande majorité des crèches n'ont toujours pas d'horaires flexibles.

Monsieur le Maire : Ça c'est un vrai problème.

Joëlle Chérioux : Ces questions de vie quotidienne me paraissent tout aussi importantes que la féminisation des fonctions et nous aimerions, Madame Lalem, connaître votre bilan sur ces questions.

Monsieur le Maire : Ce sera pour un autre jour. Je mets aux voix. C'est terminé. Madame Lalem va peut-être nous permettre de voter. Qui est pour ce vœu ? Vous levez la main, s'il vous plait, mes chers collègues.

Qui est pour ce vœu ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Une abstention. Adopté. Merci.

◊

S'il vous plait, on reste assis. Ce n'est pas terminé, je n'ai pas levé la séance. Je vous donne un certain nombre d'informations, comme à l'accoutumée, sur les dates de nos conseils d'arrondissement qui auront lieu : le CICA le 9 décembre, le Conseil d'arrondissement : le 6 décembre puis le 31 janvier, le 21 mars, le 9 mai, le 6 juin et le 4 juillet.

La séance est levée.

Le Maire du XV^{ème} arrondissement

Philippe GOUJON
Député de Paris